

ACTES DE LA JOURNÉE DES ÉTATS GÉNÉRAUX



Mardi 7 mai 2019 Cinéma Le Méliès - Montreuil



Pierre Stecker

Directeur de l'enfance et de la famille du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Bonjour et bienvenue aux États généraux de la protection de l'enfance. On vous a concocté un programme extrêmement dense pour cette journée! Ces États généraux en Seine-Saint-Denis ont une résonance nationale, avec des interventions d'ici et d'ailleurs, bien au-delà de nos limites départementales, avec des paroles d'institutionnel·les, de professionnel·les de terrain, de magistrats. La journée sera donc bien remplie. Et pour bien commencer, je demande au Président du Conseil départemental, Stéphane Troussel, de bien vouloir venir prononcer un discours d'ouverture à la tribune.

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Bonjour à toutes et tous. Merci à Pierre Stecker. Je suis très heureux de vous accueillir en Seine-Saint-Denis pour ces États généraux de la protection de l'enfance. Ce n'est pas un hasard si c'est la Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, qui organise cet événement. La volonté d'égalité, de solidarité de notre Département se retrouve dans les politiques qu'elle met en œuvre, puisque les Départements sont responsables de la protection de l'enfance depuis près de trente ans. Cette mission qui nous mobilise, tous autant que nous sommes, fonctionnaires territoriaux, services de l'Éducation nationale, CAF, ARS, associations, professionnel·les engagé·es, élu·es, ne ressemble à aucune autre et nous faisons notre possible pour qu'elle s'incarne dans un accompagnement de qualité des enfants et des jeunes dans le besoin.

Je crois pouvoir dire que nous sommes fiers de mener collectivement cette politique pour protéger et garantir les droits fondamentaux de tous les enfants de la République.

Je tiens à remercier M. Jacques Toubon, Défenseur des Droits, et Mme Geneviève Avenard, Défenseure des Enfants, pour leur présence et leur participation à ces États généraux, mais aussi et surout pour leur inlassable combat pour la défense des droits humains. Je salue également les nombreuses personnalités, parlementaires, élus locaux, élus départementaux, représentants des différentes institutions, qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui. Permettez-moi d'adresser un salut amical particulier à Frédéric Molossi, Vice-président chargé de l'Enfance et de la Famille au Département, pour son engagement quotidien dans cette politique. Un grand merci enfin aux services du Département qui ont contribué à l'organisation de cette journée, ainsi qu'à leur engagement et leur capacité d'innovation dans cette politique publique.

Aujourd'hui, la protection de l'enfance sort de l'invisibilité grâce notamment à la mobilisation sans relâche d'anciens jeunes placés, dont les récits de vie nous ont bouleversés autant qu'alertés. L'actualité est particulièrement dense ces derniers mois. Nous l'avons vu hier encore à l'Assemblée nationale. Le débat va se poursuivre aujourd'hui. Cette prise de conscience collective est salutaire, tant les défis que nous avons à relever sont immenses, tant les attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles sont fortes, tout comme le sont celles de la société tout entière qui nous regarde aujourd'hui.

La Seine-Saint-Denis, en dépit des difficultés budgétaires et des reculs que parfois la République accumule dans ce département, a toujours fait de la protection de l'enfance une priorité. C'est un champ d'action auquel nous affectons beaucoup de moyens et pour lequel nous cherchons sans cesse des innovations. Cette priorité nous la travaillons au quotidien avec l'ensemble de nos partenaires qui font un travail remarquable. En Seine-Saint-Denis, nous accompagnons près de 8700 jeunes par une constante augmentation de notre budget. Près de 273 millions d'euros sont consacrés à cette politique publique cette année. Nous sommes l'un des Départements dont la dépense par habitant pour la protection de l'enfance est la plus forte. Au-delà des budgets, il en va de la dignité et de la protection que nous devons aux enfants et aux jeunes dont nous avons la responsabilité. Toutes les compétences qui nous ont été transférées sont pleinement mobilisées et nous allons même au-delà.



Je pense aux contrats jeunes majeurs, au cœur de l'actualité, qui concernent près de 1000 jeunes en Seine-Saint-Denis. Je pense aux dispositifs qui visent à éviter des placements par des interventions intensives auprès des familles et des enfants, ou à les prévenir via les Services d'accueil de jour, les Relais parentaux, les Centres mères-enfants. Mais, en dépit de notre volontarisme et de celui de plusieurs autres Départements, un long et patient travail reste encore à mener. La protection de l'enfance est à la croisée des chemins. Elle doit devenir une grande cause nationale. Si elle n'est pas l'affaire de toutes et tous, elle ne sortira pas de ses difficultés actuelles. Adrien Taquet, le nouveau secrétaire d'État chargé de la protection de l'Enfance, a ouvert une concertation sur cette politique publique et a annoncé un Pacte pour l'Enfance avant l'été.

Je souhaite que nos États généraux – moment de réflexion, de partage mais aussi d'interpellation – aboutissent à formuler des propositions qui constitueront notre plaidoyer collectif. Avant que ne débutent nos travaux, permettez-moi de vous faire part de premières pistes de réflexion qu'il me parait indispensable de verser au débat national.

La première est celle d'un **revenu de base pour les jeunes de 18 à 25 ans**, qu'ils soient ou non passés par la protection de l'enfance, mais qui s'avère indispensable pour les jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance. Les ruptures de parcours et, singulièrement, les sorties sèches de l'ASE après 18 ans rendent chaotiques les parcours de vie de ces jeunes. Nous ne pouvons plus accepter qu'en France un quart des sans domicile fixe soient des enfants issus de l'ASE. Les contrats jeunes

majeurs sont indispensables pour accompagner les jeunes de 18 à 21 ans et doivent être généralisés dans l'ensemble des Départements, avec un soutien financier de l'État afin d'éviter les ruptures d'égalité. J'espère que les députés de la majorité auront le courage d'agir et de voter le projet de loi Bourguignon actuellement examiné à l'Assemblée nationale. Donner les ressources nécessaires à un jeune en difficulté, cela s'appelle un revenu de base, sachant que 25 % des jeunes de 18 à 25 ans vivent sous le seuil de pauvreté, c'est deux fois plus que dans le reste de la population. La France est, avec le Luxembourg, le seul pays d'Europe à ne pas verser de revenu minimum aux jeunes alors qu'il leur permettrait d'avoir le socle de revenus dont ils ont besoin pour suivre une formation, trouver un logement ou un emploi. Le revenu de base constituerait une réponse immédiate et très concrète à tous les jeunes sortant de l'ASE. Je renouvelle donc ma demande au gouvernement d'avoir le droit de l'expérimenter ici, en Seine-Saint-Denis.

La deuxième proposition que je souhaite porter est celle d'un parcours de santé prioritaire dès la maternelle. L'accès aux soins et à la santé n'est pas garanti aux jeunes à cause du manque de moyens et de l'absence de certains professionnels de santé qui crée des déserts médicaux. Les moyens consacrés à la prévention dès la maternelle ne sont manifestement pas suffisants. Il en va de même pour la prise en charge du handicap ou de la santé psychique. Il faut souvent attendre plus d'un an pour avoir un rendez-vous dans un centre médicopsychologique. Cela n'est pas admissible. Il faut y répondre par la garantie d'un parcours de santé dès la maternelle qui détecterait et prendrait en charge les difficultés dès le plus jeune âge. Puis, dans le parcours de protection, les enfants de l'ASE doivent accéder aux soins dès le plus jeune âge. 20 % des enfants de l'Aide sociale à l'enfance sont porteurs de handicaps. Il est inacceptable qu'ils ne soient pas pris en charge convenablement, faute de places.

La troisième proposition vise à **prévenir les ruptures**. De nombreux jeunes en témoignent, les changements de départements, d'établissements scolaires, les changements de foyers ou d'assistants familiaux, la multiplicité des référents, sont sources d'angoisse et de ruptures affectives. Nous devons absolument garantir une stabilité dans l'accompagnement des jeunes avec la mise en place de référents uniques et en recourant davantage aux familles d'accueil qui, nous le savons, aident à créer les conditions d'un accueil et d'un environnement affectif bénéfiques.

Il est pour moi également indispensable de parler des Mineurs Non Accompagnés (MNA) qui ont le droit d'être protégés comme tous les enfants. Les Départements sont en première ligne pour accueillir et accompagner ces jeunes. Aujourd'hui, 75 % des évaluations des MNA en Île-de-France sont assurées par Paris et la Seine-Saint-Denis. Afin que nous puissions accomplir correctement et concrètement cette mission d'intérêt général, nous avons besoin que la solidarité nationale s'exerce réellement et que l'État nous donne les moyens d'agir. Je demande une nouvelle fois une juste compensation des dépenses que nous engageons à ce titre. Je demande aussi qu'une plate-forme régionale commune d'évaluation soit mise en place avec les moyens de l'État en Île-de-France.

Il est par ailleurs indispensable que ces jeunes, après 18 ans, qui ont été accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance, puissent construire leur avenir en France sans être constamment sous le couperet d'une reconduite à la frontière. En réalité, il revient à l'État de régulariser la situation des MNA pris en charge par l'ASE s'ils souhaitent à leur majorité poursuivre leurs études, leurs formations et travailler en France. Outre les désastreuses conséquences humaines pour le jeune, rendez-vous compte du gâchis absurde qu'il y aurait à investir sur un jeune pendant tant d'années si tout cela se conclut par un refus de titre de séjour. À ce sujet, je regrette la toute récente décision du Conseil d'État qui a refusé de suspendre l'infamant décret de la loi Asil et immigration autorisant le fichage des MNA. Avec Paris, nous avions déjà indiqué que nous refuserions d'appliquer ce nouveau décret qui place ces mineurs comme suspects potentiels au lieu de les considérer comme ce qu'ils sont : des enfants à protéger. Nous regrettons que le Conseil d'État n'ait pas choisi de suivre les recommandations des associations de défense des droits de l'enfant, et notamment de l'UNICEF.

Enfin, sur ces sujets d'intérêt général, les réflexions engagées ne peuvent plus se faire sans les enfants eux-mêmes. Il faut généraliser les Conseils des enfants et des familles. De nombreux outils existent pour que la parole des usagers, des enfants et des familles puisse s'exprimer vis-à-vis d'une politique qui les concerne très directement. Leur mise en œuvre mérite d'être renforcée et amplifiée. Il faut généraliser les instances de participation des usagers au plan national comme au niveau local pour élaborer, suivre, évaluer l'ensemble de la politique de la protection de l'enfance. En Seine–Saint-Denis, nous allons ainsi créer un Conseil des enfants et des familles.

Je ne peux pas conclure sans saluer l'engagement des travailleurs sociaux. Vous êtes dotés d'un regard lucide sur la situation. Nous faisons le constat partagé que le travail social souffre aujourd'hui d'un manque de reconnaissance et d'une crise des vocations. Ce phénomène, s'il n'est pas nouveau, tend aujourd'hui à s'accentuer dramatiquement. Il devient de plus en plus difficile dans le secteur associatif ou public de recruter des travailleurs sociaux. Pourtant, ce métier est un métier d'avenir. Il mérite d'être reconnu à sa juste valeur. Tout doit être mis en œuvre en matière de formation, de carrière et de rémunération pour susciter des vocations.

Telles sont les premières propositions que je souhaitais partager avec vous. Je suis certain que vous viendrez les compléter et les enrichir. Je souhaitais une nouvelle fois vous remercier et vous redire ma satisfaction de vous voir toutes et tous ici présents. Vous avez fait de la protection de l'enfance votre engagement professionnel ou personnel. Quel plus bel investissement que de défendre les droits des enfants, le droit à un avenir meilleur, le droit à l'éducation, à la culture, le droit à maîtriser son destin, à conduire sa vie professionnelle et personnelle comme on l'entend. Je cède la parole à Monsieur Jacques Toubon, Défenseur des Droits.

Jacques Toubon

Défenseur des Droits

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nationaux, du Département, municipaux, Mesdames et Messieurs les directeurs, les responsables de service, Mesdames et Messieurs les responsables d'associations, les travailleurs sociaux qui sont ici, je voudrais vous dire que si j'ai accepté l'invitation du Président Stéphane Troussel, c'est d'abord, parce que j'ai une certaine habitude de fréquenter ce département extraordinaire, dans tous les sens du terme, qu'est la Seine-Saint-Denis depuis longtemps. Mais surtout, dans ce domaine de la protection de l'enfance, la Seine-Saint-Denis est une collectivité qui s'est toujours caractérisée par une politique innovante et volontariste en protection de l'enfance, quelles que soient les difficultés qu'elle peut rencontrer. Je veux ici citer pour exemple deux figures de ce département, Jean-Pierre Rosenczveig et Claude Roméo, qui ont lancé l'appel à rénover la politique de protection de l'enfance, qui a trouvé son aboutissement dans la loi de 2007. D'ailleurs, Jean-Pierre Rosenczveig comme Françoise Simon, ancienne Directrice de l'enfance et de la famille du Département de la Seine-Saint-Denis, est membre de notre Collège consultatif sur les droits des enfants. Je suis, ce matin, accompagné par Geneviève Avenard qui est Défenseure des Enfants, selon la Convention internationale des droits de l'enfant, mais aussi Vice-présidente de ce Collège. La cheffe du pôle des droits fondamentaux des enfants nous accompagne aussi.

Cette journée de rencontre me paraît particulièrement importante et bienvenue, ici et maintenant, puisque le Gouvernement a engagé un travail, aux côtés du Conseil national de la protection de l'Enfance, aux côtés de la Cour des Comptes qui mène un contrôle sur ce sujet, aux côtés d'autres associations et du Défenseur des Droits... Toutes les contributions doivent mener à une rénovation, à une relance de la politique de la protection de l'enfance.

Pour ce qui concerne le Défenseur des Droits, ce sont les besoins et les droits fondamentaux de l'enfant qui nous préoccupent et qui sont interdépendants puisque d'une part certains droits sont fixés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), et d'autre part dans la loi du 14 mars 2016 qui a introduit la notion de besoins fondamentaux de l'enfant. Cette double finalité peut être résumée par le concept de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui doit éclairer les parents, les institutions. C'est primordial. Alors que notre pays n'est pas très porté sur la conventionnalité c'est-àdire la mise en œuvre des principes juridiques issus de grandes conventions internationales, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 21 mars 2019, dit que l'intérêt supérieur de l'enfant est un principe constitutionnel. Il a affirmé alors cet intérêt supérieur. Des principes de droit sont donc devenus intangibles et solides, mais ce n'est pas encore entré dans les mentalités. Beaucoup de gens ne savent pas qu'il existe des droits propres aux enfants ; qu'un enfant peut être âgé de 0 à 18 ans ; qu'un enfant a des droits particuliers, indépendants de ceux de ses parents ; et qu'il existe une série d'institutions sont là pour les mettre en œuvre. La culture des droits de l'enfant est insuffisante dans notre pays. J'en dirai quelque chose à propos de la formation des professionnels.

Il est indispensable que les organisations, les pratiques professionnelles mettent en œuvre les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant, pour prendre en compte ses besoins fondamentaux. C'est la mission dévolue au Défenseur des Droits en 2011, puisque l'une de ses adjointes est la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard. Nous avons reçu plus de 3000 réclamations relatives à l'intérêt supérieur et aux droits de l'enfant l'an dernier. 35 % d'entre elles concernent la protection de l'enfance. Indépendamment du traitement de ces réclamations individuelles, c'est un sujet que nous traitons en partageant avec les membres qualifiés de la société civile à travers un Comité d'entente de protection de l'enfance, que je réunis deux fois par an, et à travers les membres, personnalités qualifiées, qui ont été nommés dans le Collège consultatif dont je parlais précédemment et dans lequel la Seine-Saint-Denis se trouve représentée par 2 personnes sur 9. L'ensemble de ces travaux et de ces échanges m'amènent à constater qu'en matière de protection de l'enfance, les besoins fondamentaux, les droits et l'intérêt supérieur des enfants ne sont pas toujours au cœur des processus décisionnels et parfois s'effacent devant les logiques des adultes, à leurs droits ou à des considérations administratives et budgétaires. C'est bien, à notre sens, l'enjeu du Pacte pour l'enfance du Gouvernement et du Schéma départemental de la Seine-Saint-Denis : savoir si nous sommes capables de faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant sur toute autre considération, en particulier dans les politiques et les institutions de la protection de l'enfance.



Je développerai deux points : les enjeux c'est-à-dire les difficultés et les insuffisances ; et nos propositions. Les enjeux c'est tout d'abord de replacer l'enfant, ses besoins fondamentaux et ses droits, au centre des interventions. Il n'y a guère de problèmes sur un plan théorique, mais c'est autre chose dans la prise en charge concrète et quotidienne des enfants, en matière de santé, d'éducation, de sécurité affective, s'agissant de la globalité et de la cohérence des interventions ou encore en ce qui concerne la fin de la prise en charge.

Premièrement, le droit à la santé des enfants confiés est souvent **négligé**. Nous avons lancé en 2016 une étude sur la santé des enfants au titre de la protection de l'enfance que nous avons publiée en 2017. Elle fait apparaître l'insuffisance des actions de prévention et de suivi de la santé des enfants confiés ; une approche de la santé axée principalement sur le suivi médical, sans une réelle prise en compte du « prendre soin » comme un enjeu de l'accompagnement éducatif ; elle a fait apparaitre le risque de rupture des droits à l'Assurance maladie lors du changement de statut de l'enfant, le refus de certains professionnels de santé de prendre en charge des enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance, couverts par la Protection universelle maladie (Puma), ou encore le manque d'appréhension des problématiques médicales spécifiques des enfants relevant de la protection de l'enfance par les professionnels de santé et les équipes éducatives. C'est pour cela que j'ai beaucoup apprécié le discours du Président Troussel qui a mis l'accent sur la santé, en particulier pour les affections psychiques.

Nous avons ensuite fait en 2016 un rapport intitulé « Handicap, protection de l'enfance et protection des droits des enfants » montrant que les 70 000 enfants reconnus handicapés et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance souffrent d'un morcellement des parcours de soins. Nous avons fait des préconisations à ce sujet qui sont malheureusement pour beaucoup encore valables. Ces enfants sont en effet pris entre deux politiques et ne bénéficient pleinement ni de l'une, ni de l'autre. Nos actions ont néanmoins permis des avancées. La stratégie nationale de santé comporte un volet spécifique sur la santé des enfants et c'est un élément majeur. Cependant, l'articulation et de la coopération demeurent insuffisantes entre le champ sanitaire et le champ éducatif. Le plus souvent cantonnée à la maladie et aux handicaps, la santé est considérée par les travailleurs sociaux comme l'affaire de professionnels dédiés et n'est pas investie comme un élément essentiel de la prise en charge des enfants, comme elle doit l'être. Ces enfants peuvent présenter une vulnérabilité particulière et des troubles résultants de carences, de négligences ou de maltraitance antérieures dont ils ont pu être victimes. Enfin, les questions liées à la santé de l'enfant peuvent constituer un puissant levier de travail avec les familles. C'est ce que les soignants appellent l'alliance thérapeutique avec les parents, qui correspond à l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous devons être vigilants et actifs sur ce point et nous pouvons être amenés à faire des recommandations aux Départements et aux services de l'État.

Deuxième difficulté : le droit à l'éducation n'est pas toujours effectif. Nous avons consacré à ce sujet notre rapport annuel en 2016, soulignant les difficultés d'apprentissage et les retards scolaires plus ou moins sévères des enfants de l'ASE. Les ruptures de scolarisation surviennent lors de la mise en place de l'accueil en établissement, ou en famille d'accueil, et tout au long de la première année de placement quand celui-ci comporte des changements de lieu d'accueil : cette instabilité a des conséquences sur la scolarisation des enfants accueillis dont le parcours est morcelé. Le Défenseur des Droits rappelle l'importance d'intégrer la scolarisation au cœur du projet d'accueil et d'anticiper autant que possible les modalités de sa mise en œuvre en amont, au moment de la décision. Il s'agit de respecter le droit des enfants et de garantir une continuité de leur parcours, conforme à leur intérêt supérieur. De ce point de vue, nous regrettons que de nombreux Départements poussent les enfants vers des formations courtes et vers l'acquisition la plus rapide possible de leur autonomie financière. Beaucoup de questions nous sont posées à propos de refus de scolarisation, de refus d'accompagnement des démarches en vue d'une scolarisation d'un certain nombre de mineurs.

Troisième difficulté: le droit à grandir et à se développer en sécurité dans un environnement sûr et stable. Je veux parler de la dimension affective qui se heurte parfois aux logiques institutionnelles et aux exigences des organisations. Les enfants sont souvent confrontés aux changements fréquents de famille d'accueil, d'où un manque de continuité et un manque de stabilité pour eux. Sans négliger les difficultés rencontrées par les Départements du fait des accueils à organiser en urgence et dans le cadre du recrutement des assistants familiaux, le Défenseur des Droits préconise que les services mettent en lien l'âge de l'enfant et celui de l'assistant familial au moment où l'enfant lui est confié, notamment si le placement est susceptible de durer. Il faut se projeter dans l'avenir en s'interrogent sur l'âge qu'aura l'assistant familial quand l'enfant sera adoles-

cent et sur son départ à la retraite. Cela figure dans les préconisations de l'article 12 de la loi du 14 mars 2016, qui donne mission à l'Aide sociale à l'enfance de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme. Nous sommes régulièrement saisis par des personnes qui, en qualité de tiers dignes de confiance ou de membres de la famille, se sont vu confier plusieurs enfants et qui font part du poids économique qu'engendre cet accueil, de la faiblesse des aides financières accordées par les Départements, notamment lorsque l'accueillant est l'un des grandsparents de l'enfant, soumis à une obligation alimentaire envers ses descendants. Les réclamations font également état de l'isolement et du manque d'accompagnement dont pâtissent ces personnes. Nous avons recommandé que le suivi de la situation de l'enfant confié par le Juge des Enfants à un tiers digne de confiance ou à un autre membre de la famille soit assuré par un professionnel de l'ASE lorsque ce service est concerné. Ces recommandations demandaient que la loi de 2016 ouvre la possibilité de recourir à des tiers bénévoles, la désignation d'un référent en charge du suivi de l'enfant confié et de la mise en œuvre du projet pour l'enfant. Cette disposition ne s'applique pas si l'enfant est confié à un tiers digne de confiance ou à un autre membre de la famille par décision judiciaire. L'an dernier, nous avons consacré notre rapport aux tout-petits, de 0 à 6 ans. Nous avons mis en lumière la question des temps de rencontres entre parents et nourrissons accueillis en pouponnières à caractère social. Nous constatons là un besoin de maintien des liens, comme le maintien des liens entre les frères et sœurs. Nous regrettons que les fratries soient séparées, faute de lieux disponibles permettant d'accueillir l'ensemble des enfants. Il faut que nous développions des solutions d'accueil, comme les Services d'accueil familiaux immédiats : les SAFI.

Quatrième enjeu : la globalité et la cohérence de l'action, qui restent insuffisantes. Nous avons à plusieurs reprises déploré le cloisonnement des institutions et des acteurs de la protection de l'enfance. En 2015, nous avons recommandé la mise en place effective du Projet pour l'enfant. La loi du 14 mars 2016 a créé à cet égard une obligation légale mais cet outil n'est pas déployé sur l'ensemble du territoire national. Lorsqu'il l'est, son contenu et ses modalités sont très variables selon les territoires alors même que le Projet pour l'enfant se révèle être un outil très efficace. Evidemment, nous nous rendons compte que la loi prévoit beaucoup d'obligations qui peuvent paraître excessives. Nous avons donc proposé des simplifications, cela n'a pas été fait pour le moment mais j'espère que nous y arriverons. Nous avons également constaté le manque d'échanges entre les services qui nuit à la continuité de l'accompagnement des enfants, en particulier concernant les décisions prises par les Juges des enfants. Les services mandatés commencent à exercer une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge sans concertation préalable avec les services qui ont précédemment accompagné les familles et sans prendre connaissance du dossier en assistance éducative. Le 24 juillet dernier, nous avons pris une décision relative à une affaire dans laquelle l'enfant concerné est décédé. La mesure d'assistance éducative en milieu ouvert qui devait se mettre en place au moment de la main levée du placement avait débuté un mois après cette main levée. Le service d'AMO a indiqué que les éléments en sa possession au moment de la mise en place de la mesure ne faisaient aucunement mention d'inquiétudes précises et qu'un retour de placement montre habituellement une évolution de la situation à moins qu'on ne mentionne des éléments

contraires. De sorte que la main levée du placement constituait un élément rassurant pour le service en l'absence d'éléments en sens contraire. Ce service n'a ainsi pas consulté le dossier d'assistance éducative ni consulté l'ASE, qui n'a elle-même pas contacté le service d'AMO. La consultation des dossiers ou des échanges entre services auraient permis aux services mandatés par le juge d'avoir des précisions sur le contexte du retour à domicile et sur les difficultés pouvant subsister concernant la prise en charge de l'enfant par ses parents. Ça s'est terminé par la mort de l'enfant... Nous constatons aussi une absence de continuité des prises en charge due aux délais de mise en œuvre des mesures d'assistance éducative. Le service chargé d'exercer la mesure – pour cette même décision prise en 2018 - explique que le délai moyen d'attente entre le début de la mesure telle qu'ordonnée par le Juge pour enfants et sa mise en œuvre effective était d'environ deux mois pour l'ensemble des mesures, en raison de la surcharge de travail. C'est pourquoi, dans notre décision du 24 juillet 2018, nous avons fait une proposition précise de modification de l'article 375-4 du Code civil afin qu'il instaure une possibilité de cumul, sur une courte période, d'une mesure de placement à l'ASE et d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert afin de favoriser les transitions et le relais entre les services. Pour finir sur le problème des ruptures, je précise qu'actuellement, l'Assemblée nationale discute de la proposition de loi de Brigitte Bourguignon sur les jeunes majeurs. On dit toujours que les Départements font ce qu'ils veulent. Certains sont riches et généreux, d'autres pauvres et généreux, d'autres encore trop pauvres pour faire quelque chose. On dit que c'est une fatalité: il y a des départements où il y a des contrats jeunes majeurs et d'autres pas. En fait, un Département dispose d'un pouvoir d'appréciation dans l'octroi ou non d'une prestation en faveur d'un jeune majeur, mais ce pouvoir d'appréciation n'est pas de nature à permettre à la collectivité territoriale de limiter réglementairement l'accès d'une partie de la population à une prestation légale. D'ailleurs, l'article 205-5 modifié de la loi du 14 mars 2016 prévoit l'accompagnement des enfants dont la protection arrive à terme pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée. L'accompagnement des jeunes majeurs doit être complet et répondre à leurs besoins. Il doit permettre la poursuite du travail éducatif engagé mais aussi offrir un accompagnement éventuel en matière de santé ou de logement. A ce sujet, le Conseil d'État a dit, le 13 avril 2018, que si le Président du Conseil départemental dispose, sous le contrôle du juge, d'un pouvoir d'appréciation, il lui incombe en revanche d'assurer l'accompagnement vers l'autonomie des mineurs pris en charge par ce service lorsqu'ils parviennent à la majorité. Il n'y a donc pas de caractère discrétionnaire comme on le décrit souvent. L'obligation légale existe. Je salue ce qu'a dit Stéphane Troussel tout à l'heure avec la prise en charge de 1000 jeunes.

Je terminerai avec le contrôle engagé par la Cour des Comptes. Cette année 2019 pourra être de la protection de l'enfance. Celle où l'on va prendre les bonnes décisions, à l'échelon territorial et à l'échelon national.

La première bonne décision à prendre, c'est de renforcer la coordination des acteurs de terrain. Je ne peux pas ne pas citer la décision que nous avons prise en 2017 à propos d'une famille vivant dans ce département. Nous nous étions saisis d'office parce que nous avions appris par la presse la situation de 4 frères et sœurs reclus chez eux. Le Défenseur a recommandé

à l'époque au Conseil départemental et à la PMI de se saisir des outils existants afin de garantir le respect de l'obligation légale de suivi des enfants, et notamment de contrôler la transmission des trois certificats de santé obligatoires, au besoin en créant un traitement automatisé commun des certificats de santé et des actes de naissance transmis par l'État civil après autorisation de la CNIL. Nous recommandions au Conseil départemental et à la PMI de se rapprocher des maternités et du réseau périnatal du territoire afin d'organiser la transmission automatisée du premier certificat de santé obligatoire, celui des 8 jours, et nous invitions les acteurs à se référer au guide de procédure établi par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Nous recommandions au Conseil départemental et à la PMI de mettre en œuvre un système permettant d'alerter automatiquement le personnel de la PMI lorsque l'un des trois certificats de santé n'était pas reçu - ce qui était le cas dans cette affaire - cette alerte conduisant à l'application d'une procédure définie de suivi formalisé de l'enfant et de sa famille. Nous recommandions au Conseil départemental d'informatiser les demandes d'aides financières faites au Département dans un logiciel unique partagé entre les différentes circonscriptions du Département ainsi qu'avec le service d'aides financières du Département. Nous recommandions aussi au Conseil départemental, et notamment aux services sociaux de circonscriptions, d'accorder une attention particulière aux familles qui multiplient les demandes financières, en procédant à une évaluation sociale globale notamment de la situation des enfants, en commençant par interroger le parent demandeur sur leur scolarisation, leur suivi médical et leur développement. Nous recommandions au Maire de la commune de poursuivre les démarches engagées et d'établir la liste des enfants résidant sur sa commune et soumis à l'obligation scolaire en lien avec la CAF et les services de l'Éducation nationale. Cette décision s'appliquait à la situation dramatique de cette famille mais propose en réalité plus largement de s'assurer que le service de l'ASE est inséré dans un projet de services coordonnés avec tous les acteurs : PMI, hôpital, médecins de ville, etc. Nous avons beaucoup insisté sur les relations entre les partenaires de la protection de l'enfance et ceux du handicap en particulier pour les enfants en situation de vulnérabilité plurielle.

Dans notre pays, il y a beaucoup de droits et beaucoup d'organisations publiques et privées capables de faire valoir ces droits. Mais une partie croissante de la population, très vulnérable, n'est pas en situation objective de connaître les droits dont elle pourrait bénéficier. Ainsi, 20% de la population ne peut s'acquitter des formalités administratives dès lors qu'elles sont numérisées. C'est particulièrement le cas pour les enfants. Les situations de vulnérabilité constituent autant d'obstacles pour l'accès au droit à l'éducation. C'est la même chose pour l'accès aux soins, etc. Ce sont ces situations que dénonce le Défenseur des Droits. La République doit embrasser tous ses enfants et doit être capable de rendre effectifs les droits de toutes et de tous, ou alors ce n'est plus la République.

La culture des droits de l'enfant doit être partagée, en priorité par chaque professionnel de la protection de l'enfance: c'est la condition pour que tout le monde parle un langage commun. Or on a l'impression d'une très grande difficulté à échanger entre spécialistes car ils n'ont pas de connaissance et de langage communs. Il faut aussi mettre en place des outils commun. Je veux citer ici une carence. La loi de 2007 instaurait l'obligation

de créer dans chaque département un Observatoire de la protection de l'enfance. L'Observatoire national de la protection de l'enfance, dont la directrice est ici, a noté dans une étude de janvier 2019 que seuls 74 Départements sur 101 l'ont mis en place. Nous manquons donc de données objectives. De la même façon, les protocoles prévus dans la loi de 2016 sont mis en place dans moins de 15% des Départements. De la même façon, les médecins référents prévus dans la loi de 2016 ont été désignés dans seulement la moitié des Départements et se voient attribuer des missions variables. De même, la circulaire de 2016 sur la mise à disposition des moyens de l'État dans la prise en charge des MNA a été peu mise en œuvre. C'est la responsabilité de l'État. D'autres outils pourraient être développés, comme par exemple, un référentiel national d'évaluation des situations de la protection de l'enfance et des réunions de synthèse. Je voudrais insister sur le partage des informations, question majeure qui exige des moyens ainsi que du temps et la formation de nombreux professionnels. Aujourd'hui, les juges des enfants du tribunal de Bobigny alertent : « Le bateau coule » disent-ils. Nous disons qu'il faut absolument des moyens supplémentaires pour que l'Aide sociale à l'enfance puisse garantir la prise en charge de l'enfant, assurer sa continuation, sa cohérence et sa continuité en assurant le lien entre tous les intervenants auprès de l'enfant, y compris parents. Cette mission de coordination est une obligation légale, même lorsque l'enfant n'est pas directement confié à l'Aide sociale à l'enfance.

Les trop grandes difficultés financières des Départements, raison pour laquelle le Défenseur des Droits est régulièrement interpellé, méritent une attention particulière. Nous y sommes très attentifs lors de cette journée organisée par le Département de la Seine-Saint-Denis. Nous le savons, les défaillances observées dans l'accueil des enfants en protection de l'enfance résultent d'une combinaison de facteurs qui peuvent être liés à l'encadrement et au portage d'un projet éducatif par la direction des services et des établissements, par le manque de moyens, le recrutement, la formation des professionnels, la coordination avec les services de l'État pour apporter cette réponse adaptée dont nous avons besoin. Ces difficultés confirment la nécessité de donner enfin à la protection de l'enfance - et peut-être que ce sera la bonne année - l'attention qu'elle mérite afin que les solutions à ses problèmes soient identifiées et mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, le besoin

d'égalité et de dignité est fort. La prévention est indispensable : les services de PMI et de médecine scolaire doivent donc disposer des moyens dont ils ont besoin. L'enjeu est de préserver l'universalisme des services de PMI en renforçant leurs moyens. Il existe des situations extrêmement préoccupantes sur le territoire de la République, nous avons longuement insisté sur ce fait. L'État, la collectivité nationale tout entière doivent, au-delà de la loi de 2016 et de la création du Conseil national de la protection de l'enfance, se préoccuper de protéger les enfants, en étant très attentifs au respect absolu des principes républicains et aux principes du droit. Et la ligne rouge est franchie pour les enfants migrants, dès lors que l'on considère que les mineurs qui arrivent dans notre pays ne sont pas seulement et d'abord des mineurs à prendre en charge par les services sociaux, mais des migrants auxquels on va appliquer la politique migratoire. Nous avons donc besoin de nous appuyer sur des notions juridiques fondamentales et intangibles. Les droits fondamentaux forment la base sur laquelle s'appuie tout l'édifice de notre démocratie. C'est encore plus vrai pour les enfants car c'est au début de leur vie que se préfigure leur vie d'adulte et de futurs parents et grands-parents. Un droit fondamental c'est donc d'abord le droit de l'enfant à réussir sa vie grâce à nous toutes et à nous tous.

Pierre Stecker

Merci M.Toubon. Nous allons donc aborder à présent la question de la prévention, dans le droit-fil des recommandations du Défenseur des Droits. Voici tout de suite la première table-ronde.





Michèle Estraillier

Présidente de l'association Idée 93

Avant même de présenter les intervenants de cette table ronde dédiée à la prévention, permettez-moi de souligner et saluer la détermination de la Seine-Saint-Denis à mener sa politique publique de protection de l'enfance. C'est l'affaire de tous les services départementaux - ASE, PMI, Service social -, des acteurs de terrain, de proximité, des partenaires institutionnels - l'Éducation nationale, la Santé, la Justice -, des partenaires associatifs. L'impérieuse nécessité de développer des pratiques de prévention dans le champ de la protection de l'enfance, n'a rien de nouveau. La prévention est inhérente à la protection, aussi modulé soit le dispositif de protection. On attend du travail social qu'il retrouve sa visée émancipatrice, sa visée solidaire, respectueuse des attentes des personnes dont le passage à l'âge adulte ne va pas de soi. La question du cadre légal est abordée par les intervenants : la loi de 2007 a réformé la protection de l'enfance et affirmé la mission de prévention de la protection de l'enfance, notamment en donnant une place importante au service de la PMI. L'article 1er de la loi décrit la mission de la PMI : développement des toutpetits, soutien à la parentalité. La PMI en Seine-Saint-Denis est renommée pour avoir fondé des pratiques innovantes, participé à des recherches. La conception même de l'accompagnement social, sa dimension politique seront évoquées. L'effectivité des droits des enfants, incontournable dans la prévention? La discussion se concentrera sur la satisfaction de ses besoins à tout âge de la vie, le cœur de la loi de 2016. Le travail en réseau, la façon dont on le considère, sera aussi au centre de nos échanges. Enfin, l'enjeu fondamental du travail social aujourd'hui, c'est d'aller vers les autres, vers les enfants. Mais le « aller vers » est une posture relationnelle en direction des enfants et de leurs parents. C'est ainsi qu'on peut prévenir les risques, mais la posture professionnelle et l'implication d'un réseau autour d'un projet pour un enfant doivent demeurer. Nous devons nous mobiliser pour que les usagers se réapproprient les capacités à agir, à mener leur vie.

Voici donc les intervenants, Mmes Emmanuelle Ajon, Viceprésidente du Conseil départemental de la Gironde, en charge de la Protection de l'enfance ; Catherine Albaric-Delpech, inspectrice académique des services de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis ; Karima Rachedi, directrice d'un Relais parental à Aulnay-sous-Bois et M. Yann Bourhis qui dirige la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis pour la Fondation Jeunesse Vert. Emmanuelle Ajon, la parole est à vous



Emmanuelle Ajon

Vice-présidente du Conseil départemental de Gironde en charge de la protection de l'enfance



Merci au Président Stéphane Troussel pour cet accueil. La prévention commence par une culture commune de tous les partenaires du réseau. Le Département de la Gironde a lancé des formations en direction des médecins pour leur permettre de travailler sur le repérage en amont de la maltraitance, mais aussi sur les la relations parent-enfant problématiques. Nous avons aussi mis en place un MOOC¹ qui permet d'avoir une base commune pour chacun, quelle que soit notre origine, pour comprendre la protection de l'enfance. Convaincus qu'il faut remettre la famille au cœur de la prévention, nous avons lancé une expérimentation des conférences familiales. Cela signifie accompagner la famille et le jeune pour trouver les ressources dont ils disposent autour d'eux permettant de répondre à la problématique familiale - qui peut provenir du lien d'attachement, d'un mauvais traitement, etc. - et trouver les personnes dans l'entourage pour l'amener à résoudre le problème. Et cela, avec l'appui de professionnels dédiés qui ne sont pas choisis par la famille ou le jeune. La conférence familiale est accompagnée par un référent qui doit être formé pour cela. Il est là pour poser la problématique et préparer la démarche qui aboutira à l'accompagnement de la famille. Cela permet de prévenir des placements. Le référent peut être un travailleur social, un ami de la famille qui a la confiance de chacun. Nous développons cette expérimentation sur un seul territoire girondin. Dix conférences familiales ont déjà eu lieu en un an, et cinq se sont déroulées devant les juges. Cela peut paraître peu de chose mais c'est un véritable levier, un outil magique. Les familles doivent oser pousser la porte de nos services pour y trouver une aide.

¹ Cours d'enseignement diffusé sur Internet.

Michèle Estraillier

En Seine-Saint-Denis, il y a aussi une expérience de Conférence familiale, on en parlera tout à l'heure. Catherine Albaric, vous menez des travaux au sein de l'inspection académique et vous souhaitiez rappeler l'importance que cela revêt en Seine-Saint-Denis, en zone prioritaire.

Catherine Albaric

Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale, Inspectrice d'académie

Je souhaite vous remercier pour cette invitation. Nous avons au cœur de nos missions les droits fondamentaux de l'enfant que le Défenseur des Droits a évoqués mais notre mission fondamentale, c'est le droit à l'éducation. Nous avons à combiner ces deux objectifs. Amener chaque enfant à un niveau de savoir, de diplôme qui lui permette d'évoluer. Et le faire avec les familles, même les plus éloignées de l'école, celles qui ne viennent pas nous voir, que nous perdons quand les enfants arrivent au collège. Nous avons cette obligation de travailler avec les familles. C'est un défi permanent.

Le premier enjeu est celui de la coopération entre professionnels. La direction académique a participé, avec le Conseil départemental, à l'élaboration du nouveau Schéma départemental, dont un point essentiel, me semble-t-il, consiste à se demander comment travailler ensemble avec des cultures professionnelles différentes. Au niveau des établissements, il y a parfois des malentendus entre le professeur et l'assistante sociale, des incapacités de communiquer et de collaborer. C'est un problème qui exige de revoir cette collaboration nécessaire au sein de l'établissement.

Le deuxième enjeu concerne le lien entre un établissement et les familles. Nous avons développé des dispositifs, comme ouvrir l'école aux parents, pour ouvrir un dialogue constant entre toutes les familles et tous les membres d'un établissement scolaire. Tout le monde ne connaît pas ce dispositif, nous devons le populariser. Je pense que les espaces parents dans les collèges sont à développer, même si toutes les familles ne viennent pas. Il y a d'une part les familles qui sont présentes, siègent dans les conseils d'administration, dans certaines instances et d'autre part les familles qui ne demandent pas les bourses ni l'aide à la demi-pension. Le taux de CSP défavorisées en Seine-Saint-Denis est de 45 % ou 50 % et le nombre de boursiers est de 25 %. Ce n'est pas normal! Notre groupe de travail « grande pauvreté-réussite scolaire », développé après le rapport de La Haye sur l'intérêt de l'enfant, travaille sur ces sujets. Le curseur de l'intérêt de l'enfant doit être mis au même endroit, quelle que soit la profession que l'on exerce. C'est vrai que l'Éducation nationale peut sembler être une forteresse. Parfois, nos professionnels ont du mal à travailler avec d'autres professionnels. Mais nous avançons, c'est le message que je voulais transmettre. Nous avons tous cet intérêt de l'enfant au cœur de nos missions. Nous devons faire avancer la formation des professionnels pour qu'ils travaillent ensemble, et peut-être que l'on forme ensemble des personnels.

Pour qu'ils arrivent à travailler ensemble, faut-il que les professionnels se forment ensemble? Des chefs d'établissement, des professeurs, des assistantes sociales déploient une énergie incroyable: ces ressources-là doivent être tournées les unes vers les autres. Nous avons cette volonté commune. La présence du directeur académique adjoint lors du travail sur le Schéma départemental en est le signe.



Michèle Estraillier

Karima Rachedi, vous êtes responsable du Relais parental à Aulnay-sous-Bois.

Karima Rachedi

Directrice du Relais parental 93 de la Croix Rouge française

Bonjour à toutes et tous. Il n'existe que 10 Relais parentaux en France. Le Relais parental qui a ouvert il y a moins de deux ans en Seine-Saint-Denis résulte de la volonté du Département et de la Croix Rouge. Sa mission est d'accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 17 ans. Ils nous sont confiés directement par leurs parents lorsqu'ils rencontrent des difficultés temporaires et ont besoin d'un répit. Ils peuvent alors nous solliciter. L'idée, c'est qu'ils puissent se mobiliser à l'intérieur et à l'extérieur du relais pour régler leurs difficultés. Cette procédure repose sur quelques principes.

La libre adhésion, d'abord : on signe un contrat de deux mois, renouvelable au cas par cas, et on fixe ensemble des objectifs de travail. Le but est de trouver des solutions pérennes pour les familles, ce qui sous-entend un accueil sur-mesure. Et une continuité du lien avec la famille, en même temps que des liens sociaux comme la scolarité des enfants. J'évoque ici certaines situations qui nous ont beaucoup appris. Une mère de 3 enfants, enceinte de 7 mois, vient en Seine-Saint-Denis où elle a trouvé un travail. Elle est d'abord hébergée par une connaissance. Lors du congé maternité, à cause d'un problème de transfert de dossier, elle n'a plus de droits. La personne qui l'héberge ne peut plus le faire. La famille se retrouve à la rue. L'hôpital nous adresse la famille. Je reçois cette mère de famille, qui me dit qu'elle dort à la rue, dans les urgences hospitalières, sous les abribus, dans les gares. Le matin, les enfants vont à l'école. Personne ne sait rien de cette situation. Elle a peur de placer les enfants et que la famille soit séparée. On lui propose d'accueillir les enfants immédiatement. Les enfants refusent en bloc et ne veulent pas laisser leur mère. On leur propose de venir à la journée, d'avoir un lieu pour se restaurer, pour jouer. Très rapidement, la mère trouve un hébergement chez une collègue. La réponse aux besoins de la famille

nous l'avons construite avec la maman. Elle venait tous les jours. Elle pouvait accompagner les enfants à l'école. On a essayé de créer de la continuité dans le cadre de cette rupture d'hébergement. Il y avait la question de l'enfant à venir, de sa place dans cette situation chaotique. Et la question des besoins primaires de sécurité physique, psychique, de savoir que leur mère était en sécurité la nuit. Les enfants ont pu parler à l'école de leur situation et nous avons pu travailler avec l'assistante sociale. Cette situation est assez parlante : on protège de la rue, du danger immédiat, mais on maintient le lien familial, on répond avec le parent aux besoins de ses enfants. Ça permet de prévenir des risques pour l'avenir des enfants, quel que soit leur âge.

Autre situation, celle d'une maman arrivant en Seine-Saint-Denis avec ses enfants de 2 et 7 ans, après l'incarcération de son conjoint. On est au mois d'août. Elle nous sollicite pour accueillir ses enfants pour qu'elle puisse commencer son travail. On voit cette maman venir tous les jours essoufflée, fatiguée, débordée. Un jour, on lui dit de s'installer pour un café. Elle nous explique que c'est très dur, qu'ils vivent dans une seule pièce, que « même en les frappant, ils n'arrêtent pas de faire des bêtises ». Le mot est posé. Elle nous dit qu'elle a été éduquée de cette façon. Pour cette maman, répondre aux besoins de ses enfants, c'est les éduquer de cette façon et répondre à leurs besoins matériels. Ça nous a questionnés. Elle nous dit qu'elle frappe son enfant. Comment on intervient ? Est-ce que protéger les enfants, c'est tout de suite séparer cette famille alors même que l'on voit les efforts qu'elle fait? On a tenté notre chance, accordé un répit, en discutant, elle est prête à essayer. Les mères veulent offrir les meilleures conditions à leurs enfants. C'était aussi apprendre à parler, à jouer. Dans ces batailles de tous les jours, les temporalités des parents, les temporalités des enfants et celles des institutions s'entrechoquent. Elle disait par exemple qu'elle n'avait pas le temps d'aller à la bibliothèque. Quelqu'un de chez nous y a accompagné les enfants. On a travaillé sur le jeu, sur le temps passé ensemble, sur la convivialité. Il fallait qu'elle voie que ses enfants avaient des compétences, pouvaient venir l'aider à faire la cuisine. Les parents sont ceux qui connaissent le mieux leurs enfants. Nous, nous pouvons juste les accompagner, essayer de poser les jalons d'un meilleur avenir.



Michèle Estraillier

Yann Bourhis, vous êtes directeur de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis pour la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Yann Bourhis

Directeur de la prévention spécialisée, Fondation Jeunesse Feu Vert

Considérer les politiques de prévention comme séparées de la protection de l'enfance reviendrait à considérer que la vaccination n'appartient pas à la politique de santé. Les modes d'intervention spécifique de la prévention sont très clairement établis et adaptés au public. Les éducateurs apprennent à gérer le groupe. Ils apprennent et sont formés à connaître et à comprendre les besoins et les problématiques de l'adolescence. Grâce au travail de rue, les éducateurs sont immergés quotidiennement au cœur des lieux de vie de ceux qu'ils accompagnent. Cette présence quotidienne auprès des plus marginalisés, et qui fait le lien entre les habitants d'un même quartier permet d'établir une relation de confiance forte entre l'éducateur de rue, le jeune et les parents. L'accompagnement éducatif ne débute qu'une fois ces pré requis installés. Nos publics sont les adolescents, les jeunes adultes en difficulté, cumulant diverses fragilités sociales, familiales. Ces jeunes sont marqués par des échecs successifs, une forte dévalorisation de l'estime de soi et une défiance vis-à-vis des institutions. Les éducateurs de rue en Seine-Saint-Denis sont répartis dans 8 associations de prévention spécialisée qui accompagnent près de 10 000 jeunes. Si seulement 10 % de ces jeunes retrouvent une place dans la société sans être pris en charge ou sanctionnés par la justice, les économies seraient colossales et diviseraient par 4 ce que coûte la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis par an.

À quoi sert la prévention spécialisée? Elle doit s'adapter au public, au territoire, à la situation socio-économique. Elle a prouvé qu'elle savait s'adapter aux évolutions de la société : distante à ses débuts, la prévention spécialisée s'engage aujourd'hui dans des groupes de travail pour éviter l'entrée en délinquance des mineurs de nos territoires. Ces groupes, bien adaptés à leur public, poursuivent les actions éducatives en direction des jeunes, améliore l'efficience des accompagnements. Le numérique, avec les réseaux sociaux, modifie les comportements des jeunes. Des règlements de compte s'organisent en quelques clics! Les 8 associations de prévention spécialisée mènent actuellement une rechercheaction sur l'impact des outils numériques sur nos pratiques quotidiennes pour anticiper les évolutions de notre métier. Le nombre d'intervenants de proximité se réduit. Les assistantes sociales n'ont pas le temps de passer à domicile. Les interlocuteurs physiques laissent la place à des interlocuteurs dématérialisés. Nous améliorons la complémentarité de nos interventions pour que la prise en charge d'un jeune ne soit pas fragmentée. Nous avons plus de relations partenariales avec la PJJ qu'il y a dix ans. Un jeune peut être suivi par l'ASE et soutenu dans son orientation professionnelle par la prévention spécialisée. Il en va de même avec l'Éducation nationale. Le partenariat avec les équipes pédagogiques des collèges nous permet d'assurer un accompagnement dans et hors les murs. Si les devoirs ne sont pas faits, ce n'est pas forcément un signe de défi ou de la fainéantise, c'est parfois une impossibilité matérielle. Il reste encore beaucoup de travail pour mieux travailler en complémentarité. Le travail de prévention spécialisée demeure un outil de lutte contre la ghettoïsation des populations, de protection de l'enfance. Nous remercions le Département de continuer à soutenir nos actions. A nous de mieux le valoriser.

Pierre Stecker

Nous avons le temps de discuter ensemble autour de 2 ou 3 questions venues de la salle.

Nicole Isnard

Sous-préfète de Saint-Denis

Je suis Nicole Isnard, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Denis. Merci, M. le Président, d'avoir organisé ce colloque. Mme la Directrice, vous avez parlé de prévention et du soutien à la parentalité. Dans le cadre de la politique de la ville, nous répartissons des sommes pour des actions de prévention. En matière de soutien à la parentalité, il y a très peu d'actions. Je dirais que c'est moins de 5 % du total des actions de la politique de la ville en une année. J'invite les associations qui seraient présentes dans la salle à proposer ce type d'action.

Ensuite, je partage ce qu'a dit M. Bourhis sur les « groupes mineurs ». Sous la conduite du Parquet, ils servent à voir de manière individuelle et confidentielle la situation de jeunes afin de prévenir leur basculement dans la délinquance pour les protéger. L'examen des situations individuelles dans certaines communes n'est pas encore fait. Par exemple pour les décrocheurs, parfois les familles ne donnent pas suite aux invitations et relances. Pour ces jeunes-là que l'on ne peut pas joindre, il serait intéressant de pouvoir examiner leur cas dans les « groupes mineurs.

Catherine Girodot

Agente du Conseil départemental

Bonjour, je suis Catherine Girodot. Je travaille à la direction de la culture, du patrimoine et des loisirs du Conseil départemental. Je pose une question de néophyte : comment s'inscrit un Relais parental dans le paysage de la protection de l'enfance ? Quels sont les liens de travail avec les autres types de ressources sur le territoire (SAJ, relais parentaux, etc.) ?

Un psychiatre

Je suis psychiatre. Yann Bourhis a évoqué un acronyme anglais « NEET ». J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit.

Karima Rachedi

Ce sont les acteurs du territoire qui orientent les familles vers le Relais parental. Pendant qu'on accueille les enfants, on s'appuie sur les compétences des assistantes sociales de secteur, de l'Aide sociale à l'enfance, etc. Le Relais est rattaché au bureau de prévention de l'Aide sociale à l'enfance, mais travaille avec les circonscriptions, les associations, les centres d'urgence, etc. On travaille beaucoup avec les services d'accueil de jour notamment. Nous sommes dans un travail de coopération obligatoire ! Le Relais parental est né de la volonté du Département de construire des réponses en termes de prévention. Nous sommes intervenus dans le cadre des réunions du SIAO 93, en mettant en avant les besoins fondamentaux des enfants. Nous sommes souvent invités dans le cadre des RPP (Réunions Pluri Professionnelles) pour parler d'une situation, mais surtout pour bénéficier d'une réflexion globale et essayer de proposer des solutions individualisées. Nous construisons avec le parent, nous écoutons, nous accueillons, nous expliquons notre rôle, nous ne faisons pas d'insertion, ni d'accompagnement social pur.

Yann Bourhis

Les « NEET » sont des jeunes ni en emploi, ni en formation, ni à l'école. C'est ce que l'on appelait les « ni-ni » auparavant. Mais, décrire les populations pour ce qu'elles ne sont pas, c'est d'un irrespect qui me hérisse le poil.

Catherine Albaric

Nous avons parmi les élèves décrocheurs des populations avec lesquelles nous sommes en difficulté. Ils sont encore sous le coup d'une obligation scolaire, mais à plus de 16 ans, il faut travailler et former. Et nous sommes en difficulté, parce qu'il y a des populations très mobiles que nous n'arrivons pas à retrouver. Nos logiciels ont besoin d'une adresse, d'un numéro de téléphone. Ces populations échappent à nos modalités de repérage ordinaires. Nous avons une obligation de résultat. Pour cela, il faut mettre le curseur sur tous les enfants, et pas seulement sur une majorité. Il faut que l'on y arrive pour tous, mais on a encore beaucoup à apprendre.

Pierre Stecker

Je vous propose un petit intermède qui va nous permettre de présenter le travail des Services d'Accueil de Jour sur le département, à travers l'exemple du SAJ de La Courneuve.





Pierre Stecker

Directeur de l'enfance et de la famille du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Nous voulions un regard décentré, global et national sur la protection de l'enfance, d'où l'intervention de Jacques Toubon ce matin et la sollicitation de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Agnès Gindt-Ducros, directrice de l'ONPE, vous avez la parole.

Agnès Gindt-Ducros

Directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)

Bonjour et merci pour cette invitation. L'ONPE a été créé en 2004 et était alors rattaché au Groupement d'intérêt public enfance en danger, le Giped, où il rejoignait le Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, le Snated connu aussi sous son numéro d'appel, 119. Je tiens d'ailleurs à souligner les partenariats qui nous lient avec le département de Seine-Saint-Denis, qui est membre du conseil d'administration du Giped, membre du comité technique du Snated-119 et membre du comité de pilotage du dispositif d'observation longitudinale individuelle nationale en protection de l'enfance dit dispositif Olinpe, piloté par l'ONPE.

Depuis sa création, l'ONPE poursuit le même objectif : de mieux connaître la protection de l'enfance pour mieux prévenir et mieux prendre en charge les situations des enfants qui en relèvent. Trois missions lui ont été confiées. La première consiste à mettre en cohérence les données chiffrées issues de l'observation avec des données, à la fois quantitatives et qualitatives, à la fois descriptives et compréhensives, issues de travaux d'études et de travaux de recherche. La deuxième mission de l'ONPE vise à valoriser les pratiques et les interventions en protection de l'enfance jugées concluantes - elles sont nombreuses et le programme de cette journée va nous permettre d'en découvrir mises en œuvre en Seine-Saint-Denis. La troisième mission consiste à soutenir les acteurs et à animer les réseaux de protection de l'enfance, notamment le réseau des observatoires départementaux de la protection de l'enfance, les ODPE. Pour cela, chaque année, l'ONPE organise un séminaire à destination des ODPE auquel participe régulièrement Mme Dorothée Lamarche, responsable de l'ODPE de Seine-Saint-Denis. Enfin, chaque année l'ONPE présente les enjeux actuels de la protection de l'enfance du point de vue de son observation globale dans un rapport rendu public et remis au gouvernement et au Parlement. La treizième édition de ce rapport est parue très récemment et est disponible sur le site de l'ONPE.

Je souhaite vous faire part de quelques données chiffrées clés en protection de l'enfance. Chaque année, dans le cadre de ses travaux engagés avec les services statistiques des ministères des solidarités et de la santé, de la justice et de l'intérieur, l'ONPE est en charge de rassembler et de diffuser quatre chiffres clés permettant ainsi d'une année à l'autre, d'en avoir une vision évolutive. Il s'agit du nombre de mineurs et de jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance, du nombre de mineurs décédés de mort violente au sein des familles, du nombre de mineurs ayant fait l'objet d'une saisine d'un juge pour enfant en protection de l'enfance et des dépenses en protection de l'enfance. Ainsi, au 31 décembre 2017, en France hors Mayotte, 329 000 personnes bénéficient d'au moins une mesure ou prestation en protection de l'enfance, réparties en 308 400 mineurs et 20 600 jeunes majeurs. Ces mineurs représentent 21 pour mille des enfants âgés de moins de 18 ans et leur nombre s'est accru de 16% depuis 2007 soit en dix ans. Quant aux jeunes majeurs ils représentent 8,7 pour mille des jeunes âgés de 18 à 21 ans et leur nombre est en recul de 6% depuis 2013. Pour les mesures et prestations, au 31 décembre 2017, ce sont 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance qui ont été mises en œuvre, en augmentation (2,2 % de plus qu'en 2016 et 6,8 % de plus qu'en 2013). Elles se répartissent en 52% de mesures d'accueil et 48% d'actions éducatives. Enfin, la part des enfants confiés à l'ASE au titre d'une mesure judiciaire est très largement majoritaire puisque qu'elle est de 79 %.



Du côté de la Seine-Saint-Denis, les données disponibles sont plus récentes ; elles datent du 31 décembre 2018. Ce sont 8673 mesures et prestations à cette date, réparties en 3054 mesures éducatives à domicile et 5619 mesures d'accueil, soit un taux d'accueil de 65%. Ce taux est supérieur au niveau national qui je le rappelle est de 52%. Enfin, en Seine-Saint-Denis la part des mesures judiciaires est de 82%, taux là aussi supérieur au taux national (79%). Quant aux décès d'enfants par violences intrafamiliales pour lesquels l'auteur des faits se trouve être un parent (père, mère, beau-père, belle-mère, grands-parents) les seuls chiffres stables dont nous disposons proviennent du ministère de l'Intérieur et ont été publiés à deux reprises, en 2016 et 2017. Entre ces deux années, le chiffre est stable, respectivement de 68 et de 67. Au moins un enfant meurt donc tous les 5 jours, de violences intrafamiliales mais cette donnée est à interpréter avec précaution puisqu'elle ne reflète que les décès portés à la connaissance des services de sécurité. Or, nous savons que ce n'est pas toujours le cas, notamment dans les cas de néonaticides et dans les syndromes du bébé secoué pas toujours diagnostiqués comme tels. Ce nombre de décès d'enfant par violences intrafamiliales est sans aucun doute sous-estimé.

A propos des mineurs ayant été l'objet d'une saisine d'un juge des enfants, 104 239 nouveaux mineurs ont été concernés en 2017, chiffre en très forte croissance (+ 12,5 %) contre une augmentation moyenne de 3 % entre 2011 et 2016. L'explication la plus probable peut être mise en lien avec l'augmentation observée de 85% entre 2016 et 2017 des mineurs non accompagnés reconnus par décision judiciaire. En 2017, ce sont 14 908 personnes qui ont été déclarées mineures non accompagnées contre 8 054 en 2016. Ces données vont dans le sens du constat général fait actuellement par tous les conseils départementaux d'une augmentation importante du nombre de mineurs non accompagnés accueillis. Les services de l'aide sociale à l'enfance voient arriver des enfants qui nécessitent protection mais dont l'âge, l'origine géographique et sociale, le parcours migratoire, les besoins scolaires et de santé, les conditions d'accueil et la durée d'accueil, sont bien différents de ceux des enfants habituellement accueillis. Ces changements et les nouveaux défis qu'ils comportent créent d'importants changements pour les professionnels, les services et les institutions, notamment départementales, qui ont à faire preuve de réelles capacités d'adaptation. Le Département de la Seine-Saint-Denis est sans aucun doute un des mieux placés pour faire part du défi actuel que constitue l'accueil des mineurs non accompagnés avec, au 31 décembre 2018, un accueil de 1454 de ces mineurs représentant un pourcentage de 27% de l'effectif des enfants accueillis à l'ASE, alors que, selon la Drees, au 31 décembre 2017, à un niveau national, ces mineurs représentent un peu plus d'un jeune accueilli à l'ASE sur dix.

Enfin le dernier chiffre clé publié chaque année correspond aux dépenses brutes des départements pour l'aide sociale à l'enfance qui ne tiennent pas compte des frais de personnel, à l'exception de ceux liés aux assistants familiaux. Elles se sont élevées en 2017 à 7,934 milliards d'euros pour la France hors Mayotte montrant une augmentation de 2 % par rapport à 2016. Mais s'il est essentiel de pouvoir disposer de telles données et d'en suivre les évolutions d'une année à l'autre, ce type de chiffres permet en fait de décrire seulement une faible part des phénomènes et des situations de protection de l'enfance dont la complexité est avérée. Malgré le mérite de la fonction descriptive de ces données, celles-ci pèchent dans leur fonction compréhensive des questions relatives à la protection de l'enfance. Or, description et compréhension sont nécessaires pour orienter l'action publique et surtout pour qu'elle soit en capacité de répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques des enfants concernés, besoins liés à leur difficile et complexe parcours de vie qu'il faut arriver à mieux connaître.

C'est pourquoi, à l'ONPE, nous concentrons bon nombre de nos efforts sur la mise en œuvre dans les conseils départementaux du dispositif Olinpe. Ce dispositif, alimenté par les informations transmises annuellement par les conseils départementaux sur les mesures et les prestations dont bénéficient à la fois les mineurs et les jeunes majeurs, a pour objectif de contribuer à la connaissance de leurs parcours et de leurs conditions de vie et surtout des liens éventuels qu'il peut y avoir entre ces parcours et ces caractéristiques de vie. Ainsi, en 2018, l'ONPE a pu présenter un premier travail longitudinal sur 775 enfants, nés en 2012 et suivis jusqu'à leur quatrième anniversaire, réalisé dans trois départements. Un des enseignements importants de ces premières analyses longitudinales porte sur les taux de prise en charge en protection de l'enfance : jusqu'à 4,2% des enfants de moins de 4 ans bénéficient dès ce jeune âge d'une mesure ou prestation. Se situer dans cette approche longitudinale des phénomènes de la protection de l'enfance et dans une description des parcours des enfants, permet d'en dégager des connaissances plus complètes, la situation des enfants tout au long de l'année, et non pas seulement à une

date donnée, par exemple comme je l'ai présenté précédemment, le 31 décembre de chaque année. La complémentarité des deux approches longitudinales et verticales (données de flux et de stock en un langage statistique très inadapté aux personnes) confirme donc les données de la littérature scientifique, à savoir que la réalité de la protection de l'enfance semble indéniablement sous-estimée.

Un autre résultat important de ces premières analyses longitudinales des parcours en protection de l'enfance de très jeunes enfants de leur naissance à leur quatrième anniversaire nous apprend que les enfants entrés dans le dispositif de protection de l'enfance par un placement judiciaire, y entrent principalement avant l'âge d'un an. Ces premiers résultats confirment l'importance de s'intéresser à l'accueil des tout-petits enfants, ce que nous avons effectué dans une étude que nous avons récemment publié sous le titre « Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés » et qui nous a permis, grâce à la mise en cohérence de données chiffrées mais aussi de données d'études et de recherche, de montrer les enjeux pour leur avenir, de la qualité de l'accueil des très jeunes enfants.

C'est pour quoi, et pour terminer mon propos, je souhaite revenir à cette notion importante pour l'ONPE de mise en cohérence des données et de la connaissance. Les données chiffrées dont nous disposons et que nous devons impérativement continuer à développer et à approfondir, ne parlent jamais aussi bien que lorsqu'elles sont croisées avec les données émanant d'études et de recherches - en particulier des données qualitatives - et notamment celles réalisées de manière participative, c'està-dire en donnant la parole aux acteurs de la protection de l'enfance, aux enfants et à leurs familles. Les travaux actuels sont nombreux tout comme sont nombreuses les disciplines qui s'y intéressent : sciences médicales, sciences juridiques, sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales dont la psychologie, et les plus récentes neurosciences et sciences neurobiologiques. L'ensemble de ces travaux et le croisement de ces disciplines nous apportent de nombreux savoirs qui nous permettent de mieux comprendre et de manière écosystémique la protection de l'enfance. Quelques éléments se dégagent fortement de ces travaux. Tous s'accordent à dire l'importance de la continuité et de la cohérence des parcours, basées sur les besoins fondamentaux de l'enfant qui doivent être de mieux en mieux connus par l'ensemble des acteurs travaillant avec des enfants, avec un renforcement très particulier de la connaissance des besoins spécifiques de ceux qui relèvent de la protection de l'enfance. La loi de 2016 a défini la protection de l'enfance comme visant à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation et à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et dans le respect de ses droits. Cette définition comporte trois verbes d'action essentiels : garantir, préserver et développer. Ceux-ci signifient que collectivement pour garantir les besoins fondamentaux de l'enfant, nous avons, certes, à porter notre regard sur les facteurs de vulnérabilité des enfants et des familles, ce que nous avons pour habitude de faire, mais aussi dans le même temps de soutenir le développement des facteurs de protection et de résilience en permettant aux enfants et aux familles de trouver et de mobiliser les ressources à la fois individuelles et collectives dont ils peuvent disposer. Des témoignages des anciens de la protection de l'enfance aux récents travaux des neurosciences et de la neurobiologie, en passant par les recherches en sciences sociales et humaines, tout converge dans ce sens : s'il faut bien sûr combler les manques dans le champ du social,

de la santé, de l'éducation, du logement notamment, il est également nécessaire que les enfants ayant vécu des adversités puissent s'appuyer sur des adultes bienveillants, tuteurs de résilience et bénéficier comme tous les autres enfants d'activités de loisirs culturels ou sportifs, choisis par ces enfants pour le plaisir qu'ils leur procurent. En effet, cette notion de plaisir est en effet de mieux en mieux identifiée par la recherche, en particulier en neurobiologie, à la fois comme constituant un important facteur de régulation du stress, mais aussi comme participant indéniablement à la participation citoyenne et à la construction du sens de la vie, notion reconnue comme une véritable force et un moteur puissant pour progresser, construire et ambitionner une vie la plus satisfaisante possible, même et surtout quand cette vie a mal débuté.

Ainsi, l'amélioration du travail auprès des enfants et de leurs familles doit passer par une évolution des modalités de travail, notamment en développant les partenariats interinstitutionnels qui concernent tous les secteurs et tous les milieux de vie des enfants, et ceci dans le respect des compétences et des expertises des uns et des autres. Pour paraphraser le titre de ces états généraux de la protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis, la protection de l'enfance est incontestablement l'affaire de tous et de toutes l

Pierre Stecker

La deuxième table ronde débute maintenant. C'est à vous, Anne Devreese.



Anne Devreese

Directrice générale de l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse



Merci tout d'abord de me donner l'occasion d'animer cette table ronde parfaitement paritaire, ce qui est rare dans nos sujets. Je vous propose de revenir en 2016, date de la loi importante dont nous avons parlé mais aussi date de publication des résultats de la recherche coordonnée par le Docteur Rousseau dans le Maine-et-Loire. C'est une enquête longitudinale, la seule en France, sur le devenir des 128 enfants confiés en pouponnière avant l'âge de 4 ans. Cette recherche identifie clairement les enjeux de santé publique comme étant liés à la mise en œuvre des missions de protection de l'enfance. Cela permet de faire avancer les connaissances sur au moins trois points.

D'abord, sur le nombre important d'enfants concernés par ces pouponnières ; mais aussi sur la durée des parcours institutionnels. 80 % des 128 enfants sont encore dans le dispositif à l'âge de 17 ans. Pour 71 d'entre eux, des retours au domicile ont bien été organisés, mais se sont terminés par un retour dans le dispositif dans deux tiers des cas. Enfin, l'étude nous apprend que ces enfants connaissent des évolutions disparates. 25 % d'entre eux voient leur situation évoluer positivement. 25 % sont handicapés sur les plans psychique et social et bénéficient d'allocations adultes handicapés ou de tutelle. Cette étude établit deux déterminants majeurs à ces disparités d'évolution. La précocité de l'intervention d'une part : plus le délai a été long entre la première alerte et la prise en charge, plus les enfants sont en difficulté à l'âge adulte. La stabilité des parcours ensuite : plus les enfants ont vécu de ruptures dans leur parcours - jusqu'à 28 ruptures -, plus leur situation est complexe ensuite.

Les enjeux de la loi du 14 mars 2016 se comprennent vraiment au regard de ces éléments de contexte, des résultats d'autres recherches et des témoignages des anciens de l'Aide sociale à l'enfance. Devenus adultes, ils disent la violence des ruptures multiples qu'ils ont connues dans leur parcours, leur difficulté à construire des projets quand ils passent d'un lieu à un autre. Ils disent leur besoin de stabilité et d'appui auprès d'adultes qui croient en eux et en leurs possibilités d'avenir. La loi impose donc aux professionnel·les et aux institutions un renversement de perspectives visant à centrer les interventions sur la prise en compte des besoins de l'enfant, davantage que sur le repérage des défaillances parentales. Certes il ne suffit pas de dire la loi pour qu'elle s'applique sur des sujets aussi complexes. Revenons sur cette question avec Thierry Baubet, chef de service à l'hôpital de Bobigny et psychiatre.

Thierry Baubet

Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, chef de service à l'hôpital Avicenne de Bobigny

Ce document de consensus concernant les besoins fondamentaux de l'enfant, s'il est très connu en protection de l'enfance, l'est moins dans le champ de la santé. Je me suis aperçu qu'assez peu d'intervenants en santé en avaient entendu parler. Il est utile d'en redire les points principaux. Les besoins fondamentaux de l'enfant ont été réfléchis à partir d'un besoin de sécurité qui conditionne tous les autres. Ce besoin global de de sécurité comprend trois dimensions : la santé, la protection physique, la sécurité affective et la possibilité d'établir une vie relationnelle, ce qui impose la continuité et la cohérence des liens et des parcours. D'autres besoins sont mentionnés dans ce document, notamment le besoin de faire des expériences, d'explorer le monde, de prendre du plaisir, de jouer, mais aussi le besoin d'avoir des règles, des limites. Cette question du besoin et de la satisfaction des besoins, il ne faut pas la confondre avec la question du désir et du manque. Elle conditionne la possibilité de se forger un récit de soi, une identité qui inclut l'histoire de ses origines, et de construire une estime de soi. Voilà les principaux éléments.

Pour ce qui concerne la santé mentale et ce que peuvent dire les psys de tout ça, je pense qu'ils sont pertinents pour plusieurs aspects de la protection de l'enfance. D'abord pour aider les professionnels à penser les effets des placements et des séparations et ce qui s'y joue, mais aussi pour soutenir les équipes. Cette question du soutien aux équipes est complexe. Doit-elle se faire par des ressources internes ou externes ? Ou les deux ? Ce sont des questions compliquées mais incontournables. La formation, indispensable, ne suffit pas. Elle apporte des éléments concrets sur lesquels on peut s'appuyer mais elle ne fait pas avancer sur des aspects importants, par exemple, les conséquences pour les travailleurs sociaux, les équipes, de prendre en charge des situations aussi terribles.

Face aux enfants qui présentent des troubles, les psys sont entre deux positions. Une qui consisterait à se dire qu'avec ce qu'ils ont vécu, ils sont tous malades et l'autre qui serait de dire qu'ils ont tous vécu la même chose, et la plupart d'entre eux s'en sortent quand même. Lesquels parmi ces enfants pourraient bénéficier d'une prise en charge psychiatrique et quelle prise en charge faut-il proposer ? Les enfants suivis peuvent

présenter plusieurs types de troubles. Il y a d'abord tout ce qui est de l'ordre des troubles de l'attachement qu'on connaît depuis un peu plus d'un demi-siècle. Ensuite, les enfants peuvent présenter des stress post-traumatiques. Ça n'apparaît que chez certains, avec beaucoup de symptômes, comme l'évitement de la pensée, l'état d'alerte permanent, des sentiments négatifs et altérés. Cet état de stress post-traumatique, quand il se déclare, ne passe jamais tout seul. Or souvent, l'enfant le vit tout seul dans la honte. Les mesures éducatives ne font rien sur le trouble post-traumatique. C'est un trouble qui nécessite une psychothérapie et à côté duquel on passe souvent, mais que tous les enfants n'ont pas. Enfin, il y a les troubles post-traumatiques développementaux. Ce sont des troubles dans lesquels l'enfant a vécu des traumatismes répétés et des ruptures avec la figure d'attachement. Plus l'enfant est jeune quand il vit ces traumatismes, plus les effets sont importants. Il va y avoir des effets immédiats, mais aussi des effets à distance. Tout le développement de l'enfant va en être impacté. Le plus gros travail qu'il aura à faire, ce sera de lutter contre l'horreur qui revient sans cesse à l'intérieur de lui. Les études menées aux États-Unis sur les événements adverses chez l'enfant montrent qu'au-delà des effets immédiats de ces derniers, l'espérance de vie diminue de 20 ans pour les personnes concernées. Il y a des troubles psy qui s'installent dans l'enfance, des addictions, des comportements à risques. Cela impacte toute la vie de l'individu.



Enfin, je rappelle que le ministère de la Justice a lancé un appel à projets pour créer un Centre national de ressources et de résilience et que nous l'avons remporté à Bobigny, en lien avec la faculté de Lille! Nous sommes en train de créer ce centre, qui aura pour mission de promouvoir la recherche et l'information sur la question des traumatismes et de la résilience. Je m'attache, comme directeur scientifiques du centre, à ce que la question des violences faites aux enfants soit un point fort de son agenda

Anne Devreese

Gageons que ce centre nous permettra de disposer de connaissances actualisées sur ce sujet. Dr Baubet, ces enfants vulnérables, dont vous dites qu'ils ont des capacités d'adaptation sidérantes et qui sont parfois écrasés sous le poids des logiques institutionnelles et familiales, au point que nous risquons, tous, de perdre de vue ces enfants, est-ce que c'est quelque chose que vous identifiez au plan clinique ? Ce n'est pas qu'une question de formation et d'engagement professionnel

Thierry Baubet

Dans beaucoup de cas de traumatismes, les enfants souhaitent en général qu'on ne le remarque pas. L'enfant se dit que s'il va sur ce terrain-là, on va le faire parler de nouveau. Même l'idée d'en parler lui est insupportable. Ça expose au risque de ne pas être compris, de ne pas être cru. Il y a, dans les différents services et les services de soins, une tendance à sous-estimer ces situations. Je retrouve des travailleurs sociaux ayant franchement sympathisé avec les parents et me disant que ce sont des gens bien. Nos méthodes de travail tendent trop souvent à passer par les parents pour se faire une opinion sur les situations. L'invisibilisation de ces enfants est un problème.



Anne Devreese

Christine Penhouet, vous allez évoquer les efforts et le souci du politique à l'échelle territoriale pour mieux prendre en compte les besoins de ces enfants, alors même que l'on évoque le fait que ce n'est pas évident. Vos expériences vous amènent à penser qu'il faut lutter contre les logiques institutionnelles pour mieux prendre en compte les besoins des enfants. Quel est l'engagement de la collectivité chez vous ? Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que vous avez mis en place pour favoriser la continuité dans le parcours des enfants ?

Christine Penhouet

Vice-présidente du Conseil départemental du Morbihan et représentante de l'Assemblée des Départements de France

Le parcours des enfants est très important. Il faut éviter les ruptures. Les actions ne sont pas compliquées à mettre en place, en voici deux assez simples. Le Centre départemental de l'enfance dans le Morbihan comporte quelques places collectives, mais surtout énormément d'assistants familiaux. Il arrive que l'enfant accueilli chez une assistante familiale soit ensuite pris en charge directement par l'ASE. Jusqu'en 2015, il y avait un transfert. Maintenant, c'est l'assistant familial qui change de statut. Il perd son statut d'employé du Centre départemental de l'enfance pour devenir salarié de l'ASE. C'est centré sur l'enfant, pour éviter une rupture. Ça marche très bien. Le Centre départemental de l'enfance fait plus de recrutements qu'avant.

Deuxième action, destinée à éviter de séparer les fratries, d'autant qu'on trouve très peu d'assistants familiaux qui peuvent accueillir en urgence deux ou trois enfants. Nous avons mis en place un village pour les fratries en travaillant avec le village SOS Enfants. Nous avons été aidés par un don pour cette action

Anne Devreese

Pour rester sur cette idée de la difficulté à se centrer sur l'enfant, Christina Rinaldis, juge pour enfants, vous nous direz l'intérêt pour vous de cet outil qui dans la loi oblige à revoir la situation des enfants pour que l'on puisse adapter leur statut juridique à la réalité de leurs besoins.

Christina Rinaldis

Juge des enfants, Vice-présidente du Tribunal pour enfants de Bobigny

Il y a plusieurs éléments. Le fait que la justice reconnaisse l'expression de l'enfant correspond à la préoccupation de rester centré sur les besoins de l'enfant. Le juge des enfants, c'est son rôle, veille à ce que l'enfant soit d'abord présent à l'audience et qu'il puisse entendre ce qui s'y dit. Le fait d'être assisté d'un avocat pourrait aussi avoir son intérêt si c'était un usage plus fréquent. C'est un premier point : porter la parole et assister l'enfant à l'audience. Mais c'est aussi permettre aux parents de voir que le Juge, un adulte qui représente une institution, s'adresse à l'enfant et tient compte de ses besoins. Néanmoins l'audience est courte. C'est donc notamment grâce à ce que disent les parents et les professionnel·les que l'on explique le comportement de l'enfant. Cela permet au Juge des enfants de comprendre comment réagit l'enfant et le mal-être qu'il a constaté. Ce sont des éléments traditionnels, mais qui sont parfois malheureusement passés sous silence, pas assez exploités. Parmi les outils créés par la loi de 2016, les innovations sont par exemple le Projet pour l'enfant ou encore, pour les enfants de moins de deux ans, la réactualisation des informations transmises au Juge. Il peut ainsi savoir s'il y a des éléments nouveaux ou une situation nouvelle. Autre outil qui permet de répondre aux besoins de l'enfant : les temps de mesure qui peuvent être adaptés. On peut se dire qu'il y a une situation de précarité des parents, avec des difficultés d'ordre psychiatrique, qu'une mesure sur deux ans est nécessaire pour mesurer l'évolution de l'enfant. Mais si l'enfant est en bas âge et que l'on veut constater son évolution il faut peut-être des mesures de 6 mois et pas deux ans. Enfin la transversalité, le fait que différents professionnel·les interviennent avec des regards croisés, va tout à fait dans le sens de l'intérêt de l'enfant, o



Anne Devreese

Restons pour le moment sur les outils juridiques. Vous me disiez tout l'intérêt que vous portez à la mise en place des commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles qui révisent régulièrement les projets concernant les enfants et voient si leur statut est adapté à leur situation?

Christina Rinaldis

Ces commissions s'installent doucement. Pour l'instant, le Tribunal de Bobigny a été sollicité pour y envoyer un magistrat. Dans d'autres départements, c'est plutôt la présence d'un parquetier qui est requise. Un Juge des enfants a parfois besoin de prendre de la distance par rapport à certaines situations.

Je voudrais insister sur le changement de statut et le fait pour l'enfant de passer d'un statut à l'autre. Pourrait-on déjà accorder un véritable statut à l'enfant et reconnaitre ses droits ? Il faut commencer par ça car le fait de changer de statut et de positionnement peut être un facteur d'instabilité dans certains cas. Cela fait partie de la construction de l'identité et du psychisme : on se dit que ses parents sont en difficulté et on pense que c'est sur du long terme. Mais parfois nous pouvons être surpris de voir des parents se ressaisir ou ne plus être dans le déni, et investir un traitement, un suivi psychiatrique... ce n'est pas si facile d'envisager le délaissement. Lorsque l'on manque d'éléments dans un dossier nous allons prendre en compte la situation de l'adulte mais aussi la réaction de l'enfant. Ce n'est pas évident, en tant que professionnel·le, d'envisager le changement de statut de l'enfant quand on manque d'éléments sur une situation. Il faut un regard le plus global possible sur la situation familiale car l'enfant n'existe pas sans sa famille. C'est très compliqué

Anne Devreese

Le simple fait pour les équipes intervenant auprès d'un enfant de se passer du Juge des enfants n'est pas évident non plus. C'est évidemment un sujet complexe mais parmi les explications il y a cette idée de cette bascule : se placer du point de vue des besoins de l'enfant et plus seulement sur le repérage des défaillances parentales. Dans la loi, il n'est plus question de vérifier l'absence du parent comme c'était le cas hier pour la déclaration judiciaire d'abandon. Cela met du temps à s'installer dans les pratiques. Et il y a parfois des raisons tout à fait légitimes et objectives au fait de mettre un peu de temps. Ces évaluations doivent être organisées, sérieuses, cela nécessite la mise en place de cette commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle.

Avant de revenir à cette dimension pluri-institutionnelle, pourriez-vous nous parler de l'expérience que vous avez faite de formations qui ont transformé vos pratiques et qui vous ont permis de ne pas forcément considérer un changement comme étant forcement négatif au regard du développement de l'enfant ? Dans les formations que vous avez suivies, vous avez appris à prendre en compte les besoins des enfants, des parents et à nommer les décisions que vous prenez. Notamment après une formation au Canada. Comment cette formation éclaire-t-elle votre pratique?

Christina Rinaldis

Je pense que la fonction de Juge des enfants nécessite d'être toujours en lien et en partenariat avec la police, la psychiatrie, l'Éducation nationale, etc. et d'être ouvert·e sur des sujets que l'on connaît plus ou moins. Dans le cadre de ma formation continue, je suis partie au Canada étudier les Conférences de règlements amiables. Pour un Juge des enfants français, c'est particulier. On doit prendre en compte, tous autour de la même table, les besoins de chacun. Les besoins de l'institution mais aussi ceux des parents, des enfants... tous assistés d'un avocat. C'est obligatoire dans le droit anglo-saxon pour les enfants. A partir de là, il faut essayer de voir en quoi on peut répondre aux besoins de chacun. Cela nécessite une réflexion et surtout une posture différente de celle à laquelle on est habitué. Peu à peu, je me suis attachée à pouvoir me l'approprier, cette posture. Mais le temps manque cruellement pour le faire! En droit canadien le Juge est présent pendant deux jours à l'audience. Donc ce n'est pas tout à fait pareil.

Anne Devreese

Norbert Giuliani, vous accueillez des bébés dans votre association. Vous nous dites que parfois, la rupture est incontournable et n'est pas forcément négative à condition que les acteurs s'organisent pour nommer ces moments de séparation et assurer la continuité de leurs interventions, malgré ces ruptures. Ils peuvent nommer un certain nombre de choses, parfois même avec les enfants, qui permettent de faciliter la cohérence et la continuité des parcours des enfants.

Norbert Giuliani

Directeur de Rencontre 93, association Vers la Vie et pour l'Éducation des Jeunes (AVVEJ)

Vous évoquiez des parcours avec 8 à 20 ruptures. Est ce que ce sont des ruptures ou des séparations ? Les séparations permettent parfois de grandir. Les services ont des moyens qui leur sont propres par rapport à leur mission. Parfois ils ne sont plus adaptés et il faut envisager une orientation, donc une séparation. On accompagne cela autour d'un récit. Quand on a un enfant qui connaît 20 placements différents, on se rend compte qu'il a beaucoup de mal à faire le récit de son histoire. Qui va pouvoir porter le sens de ce parcours ? On accueille des bébés, des parents, des adolescents. A Rencontre, nous avons un pannel d'outils : des services en accueil de jour, en prévention, en protection. Le piège qui nous guette est d'essayer de répondre à tout. Du coup, le risque de l'isolement survient. Et ce qui fait rupture, c'est cet isolement-là. Même si l'on a les moyens de répondre aux besoins de l'enfant, on ne peut pas répondre seul.



Anne Devreese

Comment organiser la coordination et la coopération des acteurs? Christine Penhouet, vous nous rappelez que c'est le sens de l'implication de la collectivité. Vous saluez le fait que la loi récente ait permis la mise en place d'une politique nationale, mais vous nous dites aussi que cette politique est décentralisée et que c'est bien à l'échelle locale que s'organisent les synergies entre les acteurs dans la réponse aux besoins de l'enfant.

Christine Penhouet

Ce sont des décisions nationales, mais la décentralisation ne veut pas dire manque d'équité! Il y a des instances qui nous permettent de travailler tous ensemble, de nous connaître. L'Observatoire de la petite enfance est aussi un temps très fort. Il est présidé par le Président du Département. On a de nombreux partenaires, l'ARS, la PJJ, les juristes, l'ASE, l'Éducation nationale, les associations, les élus... C'est important d'avoir ces concertations, de partager des problématiques. Nous avons pu pointer des sujets comme les jeunes victimes, les enfants qui sont accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance... Et puis on a des jeunes qui sont parfois des agresseurs et que l'on héberge au sein de ces structures. C'est délicat. Ils sont tous en droit d'être accueillis, avec une attention particulière, mais parfois, ce mélange de parcours entraîne des difficultés, particulièrement pour les enfants les plus vulnérables. Au-delà du Schéma départemental, il y a ce travail de réseau qui permet de se comprendre, de se connaître et de travailler ensemble, pour être centré autour de l'enfant et de la famille. Il y a beaucoup d'informations qui disparaissent. Je pense au secret professionnel dans lequel chacun se réfugie. Il faut permettre à l'enfant d'être le centre des préoccupations et que chacun contribue à l'accompagner,

Anne Devreese

ly a en effet un écart entre nos intentions et la réalité. Christina Rinaldis, vous êtes préoccupée de la difficulté à échanger des informations à caractère secret entre professionnel·les et de l'obstacle que cela représente?

Christina Rinaldis

Si on veut le meilleur pour l'enfant, il faut accepter qu'on puisse être limité dans sa perception de la réalité et qu'on a besoin de transversalité. L'apport d'autres professionnels est nécessaire pour interpréter le comportement d'un enfant et son évolution. Il faut donc apprendre à travailler ensemble. Le Juge des enfants a besoin d'avoir le regard des autres professionnel·les. C'est l'école qui peut fournir des informations sur les difficultés. L'agitation, la relation avec les autres... ces observations peuvent permettre de mieux comprendre ce qui se passe dans la tête de l'enfant

Anne Devreese

Norbert Giuliani, vous pointez une difficulté à se connaître et se reconnaître, du fait des temporalités différentes entre les intervenants? Et dites nous aussi ce qui fonctionne

Norbert Giuliani

Il va des cultures professionnelles qui divergent, des temporalités différentes, des mentalités différentes. On a du mal à se comprendre et à se reconnaître. On peut attendre des choses les uns et des autres et se trouver finalement en décalage. On a souvent entendu dire qu'un jeune en grande souffrance psychique ne relève plus de nous, mais du soin. Mais on se rend compte que les professionnels du soin ont les mêmes difficultés que nous. Notre association a passé une convention avec l'hôpital Delafontaine. Le chef de service de pédiatrie de l'hôpital intervient tous les 15 jours pour faire des projets d'accueil individualisés de bébés notamment et pour former les professionnel·les. Cela permet aux familles de bénéficier du plateau technique de l'hôpital. Une éducatrice de la Maison des adolescents et le pédopsychiatre du service interviennent lors des réunions de synthèse des services sur des situations qui interrogent les équipes. La rencontre qui s'opère à ce niveau-là permet de reconnaître l'autre dans sa réalité. On partage un engagement commun mais aussi des difficultés. Comment peut-on harmoniser nos accompagnements et nos accueils? Même en dehors du parcours, jusqu'à l'âge adulte. Et pourquoi pas, aussi, aller plus loin que le parcours de l'enfant?

Anne Devreese

Au-delà des partenaires professionnel·les, vous nous dites à quel point il est important de considérer l'enfant comme acteur de son parcours et combien il faut qu'il se sente autorisé à nous solliciter. Comment installer cette possibilité d'un ancrage avec les professionnel·les ? Il y a tout un tas de possibilités qui existent pour les enfants.

Norbert Giuliani

In'y a pas de relations éducatives sans engagement affectif. Notre association a créé une association d'anciens, qui témoignent d'une histoire. C'est quelque chose qui reste. Parfois, quand ils reviennent, les professionnel·les ne sont plus là mais ils constatent que l'institution, elle, est toujours là. Le directeur a changé, mais on s'adresse à lui comme au directeur précédent. Quand on s'engage dans l'accueil d'un enfant, peut-être qu'on s'engage au-delà du temps d'accueil sur le site.

Anne Devreese

Thierry Baubet quelle est votre réaction à ces difficultés inter-institutionnelles, à cet écart entre ce que l'on voudrait faire et la réalité de ce que l'on fait. Ça fait partie de ce qui nous permet d'avancer, ce décalage?

Thierry Baubet

Sur ces collaborations entre institutions, vous connaissez tous la phrase « un bébé tout seul, ça n'existe pas ». Un professionnel de l'enfance tout seul, ça n'existe pas non plus. On travaille tous en partenariat avec d'autres professions, d'autres institutions. Ce n'est pas toujours très facile. Il y a des zones de friction.

On essaie de trouver des solutions. Il reste de l'ambivalence. Les Maisons des adolescents, des dispositifs magnifiques, par exemple. Il y en a trois dans notre département auxquelles participent les Conseils départementaux et la PJJ. Nous proposons depuis longtemps de recevoir les équipes en consultation indirecte pour travailler sur le cas des ados qui ne voudraient pas venir consulter. Ça nous semble un outil génial, mais il n'est pas utilisé, même s'il est connu de tous. Il y a donc peut-être d'autres outils à inventer.

Les professionnel·les de l'enfance visent tous les objectifs du développement de l'enfant, de son bien-être, son épanouissement, de sa route vers l'autonomie mais on se représente mal les modes de travail et les contraintes des partenaires. Je pense au terme que l'on utilise pour la relation avec le patient, qui est celui d'« alliance de travail ». On n'est pas pareils, on n'est pas forcément d'accord, mais on va trouver un accord sur des points qui nous permettent de travailler ensemble dans un but. C'est ce que l'on devrait réaliser mieux entre institutions. Ça passe par de meilleures connaissances, par des possibilités d'identification partielles. Ces lieux comme les Maisons des adolescents et les Observatoires pour la petite enfance sont les lieux où l'on peut faire ce travail. Ensuite il y a un enjeu de diffusion aux équipes et aux professionnel·les de terrain. Et puis même si l'on fait toutes ces merveilleuses choses, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut, parce qu'on sait que ce n'est pas possible. J'ai entendu des gens grommeler dans la salle tout à l'heure quand on parlait des délais d'attente pour voir un psy. On le sait tous, on lutte pour changer cela mais il y a des réalités qui font que l'on ne peut parfois pas mettre en application ce que l'on sait qui serait la meilleure chose pour l'enfant. Ça génère beaucoup de frustrations. Mais on fait quand même de belles choses.

Anne Devreese

N'oublions pas les formations croisées, l'intérêt à mieux connaître les résultats de recherche et à les diffuser parmi les professionnel·les. Merci pour votre attention et merci aux intervenants,

Pause déjeuner



Pierre Stecker

Directeur de l'enfance et de la famille du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Nos travaux reprennent avec, en ce début d'après-midi, une prise de parole de professionnelles de terrain. Nos deux intervenantes sont entourées de Daphné Bogo, cheffe du service de l'Aide sociale à l'enfance au Département de la Seine-Saint-Denis.

Daphné Bogo

Cheffe du service de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Bonjour à tous. Nous commençons cet après-midi avec un premier micro ouvert. Je vous présente les deux personnes qui vont prendre la parole. Juliette Rose, qui est assistante sociale au service d'AEMO de La Sauvegarde 93 et Aciba Mihoub, éducatrice à la Maison des solidarités de Noisy-le-Sec, au service de l'Aide sociale à l'enfance. Elles vont s'exprimer l'une après l'autre.

Juliette Rose, vous êtes assistante sociale depuis 2015 dans un service d'AEMO ce qui est une particularité. Comment fonctionne votre service et comment prenez-vous en charge les jeunes ? Comment travaillez-vous en équipe ? Quelles évolutions avez-vous pu constater depuis 4 ans dans ce service ? Et enfin, ce sera le fil rouge de votre intervention à toutes les deux, comment se positionne-t-on en tant que travailleur social dans une équipe et vis-à-vis des familles et des enfants ; et quelle relation a-t-on avec les publics pris en charge ?



Juliette Rose

Assistante sociale, La Sauvegarde 93

"Je suis assistante sociale au sein de l'un des services d'AEMO de La Courneuve qui intervient dans 6 communes : La Courneuve, Aubervilliers, Pantin, Stains, Dugny et Le Bourget. Les problématiques rencontrées par les mineurs que nous accompagnons sont de l'ordre de carences, de la maltraitance, et tournent autour de la problématique de l'accès aux soins, de l'échec scolaire, de la prostitution juvénile, de situations d'errance, et des enfants victimes de violences conjugales. Lors de l'instauration d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert, l'éloignement de l'enfant du domicile parental n'est pas nécessaire. Nous devons mobiliser les ressources des parents et soutenir leur parentalité. Notre accompagnement éducatif est centré sur un référentiel permettant une évaluation instituée. Nous mettons l'enfant et ses besoins fondamentaux au cœur de notre accompagnement éducatif par le biais de la réalisation d'un projet personnalisé. Dans le cadre d'une mesure éducative, nous permettons au jeune de bénéficier d'un espace d'écoute et de parole. Dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance, nous allons rencontrer les familles à leur domicile, nous les accompagnons dans leurs démarches relatives à l'intérêt de leurs enfants et nous organisons des rencontres régulières avec les professionnel·les qui interviennent auprès de l'enfant. Pour cela, il est important d'avoir une proximité territoriale afin d'entretenir un partenariat solide. À l'échéance de la mesure, nous planifions un plan de synthèse pluridisciplinaire en présence du chef de service, des psychologues et d'autres collègues. Cela permet de faire le point sur les situations de danger et de dégager des axes de travail, d'avoir une approche pluridisciplinaire pour analyser les problématiques. A La Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, nous accompagnons 1 700 enfants dans le cadre d'une mesure éducative. Je dispose concrètement de 5 heures par mois par enfant. Chaque travailleur social est référent de 26 mesures, c'est-à-dire qu'il exerce l'AEMO pour 26 mineurs, ce qui représente en moyenne 20 familles. Cela nous permet de faire un travail qui paraît avoir du sens puisque nous pouvons avoir du temps formel de réflexion en équipe pluridisciplinaire. De plus, dans notre équipe, nous avons l'opportunité de pouvoir faire appel à nos collègues psychologues et à notre collègue psychiatre qui peuvent intervenir dans le cadre d'une co-intervention avec le travailleur social référent. Nous pouvons être plusieurs référents éducatifs intervenant dans une même famille.

Depuis 2015, ce qui m'interpelle continuellement, c'est l'allongement des délais qui paraissent de plus en plus importants entre le premier signalement et la prise en charge effective dans le cadre de l'action éducative, ce qui est dommageable. Cela peut diluer le sens de notre intervention auprès des jeunes, des familles et des partenaires.

Par exemple, récemment, j'ai rencontré une jeune fille de 18 ans qui a eu 18 ans pendant le délai d'attente. Elle a été prise en charge un an après. Cette jeune fille s'est présentée spontanément au service éducatif pour nous faire part des difficultés qu'elle rencontrait toujours. Nous constatons sur le terrain qu'il y a de plus en plus de ruptures dans le parcours des jeunes qui ont souvent connu plusieurs services de protection de l'enfance et que la coordination continue de ce parcours n'est pas assurée.

Concernant l'avenir du travail social en protection de l'enfance, chaque jour aux côtés des enfants, des familles, au sein de l'équipe, nous apprenons à co-construire notre intervention. Je pense qu'apprendre de façon continue est essentiel dans ma pratique pour pouvoir toujours apporter une réponse adaptée face à des problématiques qui évoluent. Il me semblerait judicieux que nous puissions bénéficier de façon systématique de formation continue. Nous former, c'est maintenir un niveau d'exigence en termes de compétences pour faire évoluer positivement nos pratiques dans le temps. Concernant l'utilité de mon travail, elle est incontestable. Si je me questionne parfois sur le sens de mon engagement et de ma pratique devant des défis tels que la massification de la pauvreté et de la précarité, je constate que mon intervention dans le cadre de l'AEMO a un impact positif sur les conditions de vie des mineurs ou des jeunes majeurs.

Je voudrais illustrer mon propos par la situation de Mariame qui a pu bénéficier d'un suivi en AEMO depuis 15 ans. Elle bénéficie aujourd'hui d'un contrat jeune majeur du Département. Je continue à l'accompagner. Elle dispose d'un hébergement autonome et de moyens financiers pour se nourrir. Cette jeune fille qui a rencontré des difficultés familiales importantes et un abandon de sa scolarité a pu choisir, grâce à notre soutien, une voie professionnelle qui lui plaît. Elle a obtenu son bac. Elle est en apprentissage au sein d'un grand groupe bancaire. Elle a pu faire un travail sur son histoire familiale et prendre de la distance avec ce qui la faisait souffrir. Elle a toujours pu nommer le service comme un repère fiable qui l'a protégée et conseillée.

Nous devons avoir conscience de l'importance du temps accordé aux familles et aux jeunes dans notre intervention afin de leur laisser l'opportunité de réunir toutes les circonstances favorables, avec notre aide, pour supprimer le danger. Il est nécessaire de diversifier nos pratiques pour répondre rigoureusement aux attendus du magistrat et aux besoins des mineurs accompagnés. D'où la nécessité d'avoir accès à des formations.

En conclusion, si nous pouvons dire que notre métier est un métier utile, engageant, où il y a de l'emploi, avec des racines solides, c'est aussi une profession où nous avons des responsabilités et où nous prenons parfois des risques. Nous rencontrons en effet sur le terrain des enfants en danger, parfois maltraités ou carencés, des familles peu inscrites dans les dispositifs de droit commun que nous rencontrons à leur domicile. Malheureusement, nous constatons que notre métier est parfois peu valorisé, ce qui se traduit par des difficultés à avoir de nouveaux collègues. Ce manque de valorisation est marqué par des niveaux de rémunération insuffisants, particulièrement pour les jeunes professionnel·les qui ne peuvent pas vivre décemment en région parisienne avec des salaires qui ne correspondante pas aux exigences territoriales, notamment pour avoir un logement.

Daphné Bogo

Nous passons tout de suite la parole à Aciba Mihoub qui est éducatrice dans une circonscription d'Aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis et travaille, depuis octobre dernier, dans une Maison des solidarités. Cette MDS a la particularité de réunir au sein d'un même lieu les services de l'Aide sociale à l'enfance, de la PMI et du Service social départemental. C'est la MDS de Noisy-le-Sec. Vous allez nous parler de son fonctionnement, du public que vous accueillez, des difficultés que vous y rencontrez, mais aussi de la pluridisciplinarité de l'accompagnement.



Aciba Mihoub

Éducatrice ASE à la Maison des solidarités de Noisy-le-Sec

Bonjour. La Maison des solidarités de Noisy-le-Sec, qui regroupe le service de la PMI, le Service social départemental et le service d'Aide sociale à l'enfance, est la première construite en Seine-Saint-Denis. Trois services ont été réunis pour travailler ensemble et faciliter l'intervention auprès de l'enfant et sa famille. Cette organisation n'est pas encore optimale car les équipes ne sont pas toujours au complet et le travail avec les partenaires est, de ce fait, difficile à mettre en place. Mais le fait d'être dans le même lieu apporte une facilité dans les échanges.

La population a changé. Nous sommes de plus en plus confrontés à des jeunes ayant des comportements violents dès leur plus jeune âge : insultes à l'adulte, comportements mettant en échec les institutions scolaires, addictions aux jeux vidéo, à l'alcool, aux drogues, tournantes dans les caves des cités. Face à des parents dépassés dans leur autorité, nous pouvons mettre un cadre sécurisant et contenant où l'environnement prend le dessus. Souvent, ces situations nous arrivent tard, dans l'urgence. En reprenant l'histoire familiale, nous nous rendons compte que l'intervention de multiples partenaires arrivent aux limites de leur action. Il est alors difficile pour l'ASE, dans son intervention urgente, de mobiliser les partenaires.

Notre difficulté majeure reste le manque de moyens financiers qui impacte notre travail. Il s'y s'ajoute le manque de moyens humains et de structures adaptées, qui pour certaines sont sectorisées. Pour des enfants aux problématiques psychologiques, des orientations de la MDPH mettent plus d'un an à se mettre en place attendent et conduisent à des accueils en Belgique. Les lieux de vie thérapeutique, que les partenaires nous demandent, sont pratiquement inexistants et pas toujours habilités à travailler avec l'ASE. Pour pallier le manque de places d'accueil d'enfants atteints de troubles du comportement, le service de l'ASE a créé un dispositif particulier mais il est actuellement complet. Il y a des problèmes de recrutement, certaines équipes sont en sous-effectifs. Par exemple, mes collègues de la cellule d'accueil des mineurs non accompagnés (CAMNA) ont du mal à gérer l'afflux de ces jeunes qui demandent un suivi particulier.

Je pense que nos pratiques professionnelles évoluent. Il faut changer nos réflexions traditionnelles et travailler dans la transversalité pour inventer des actions en fonction des besoins repérés, ce qui permettra une qualité de travail fournie pour mieux répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille. Il est toujours intéressant de travailler au service de l'Aide sociale à l'enfance car l'accompagnement des enfants, des familles et des jeunes nous amènent à nous positionner, à penser avec les autres, à créer et à innover dans nos accompagnements. Néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant, j'espère que nos corps de métiers ne vont pas disparaître pour laisser la place à un travailleur social gestionnaire de la protection de l'enfance. « Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge » comme disait Winston Churchill.

Daphné Bogo

Y a-t-il des questions dans la salle?

Un éducateur spécialisé

Je suis éducateur spécialisé en formation à Aubervilliers. Juliette Rose, vous parliez des projets personnalisés de l'enfant. Je me rends compte, sur le terrain, qu'on a du mal à les mettre en place. Vous avez l'air de savoir vous y prendre donc comment faites vous?

Juliette Rose

Effectivement, on commence! Certains professionnels plus que d'autres. Notre direction a lancé des groupes de travail pour réfléchir à la façon de rendre systématique la mise en place des projets personnalisés

Un travailleur social

C'est une bonne chose de réfléchir à toutes ces questions pour que ça devienne un accompagnement beaucoup plus humain. J'ai l'impression que les professionnel·les sont confrontés à cet outil nécessaire, mais difficile à mettre en application. On a l'impression que l'on accompagne juste les personnes à remplir des cases. C'est un frein à beaucoup d'accompagnements. Beaucoup de travailleurs sociaux sont en difficulté sur ce plan là, mais c'est une obligation de la loi de 2016.

Juliette Rose

Au-delà de l'obligation, c'est une richesse pour l'évaluation. Ça instaure une évaluation instituée, claire et formalisée. Cela ne se résume pas à remplir des cases. Pour l'avoir pratiqué régulièrement, cela permet aussi de gagner beaucoup de temps dans l'accompagnement. Entendre l'enfant, la famille est nécessaire pour construire la co-intervention avec les familles.

Aciba Mihoub

Ce qui est difficile à mettre en place, c'est de réunir tous les partenaires autour d'un document de plusieurs pages. Il faut que l'on arrive à réunir tous les corps de métier, les assistantes sociales, les associations de prévention spécialisées, pour construire le PPE qui fait partie du cadre de l'ASE et permet de respecter l'enfant et sa famille, et leurs droits.

Une éducatrice spécialisée

Ce sera une remarque. Je suis éducatrice spécialisée au service d'accueil de jour de La Courneuve après 9 ans passés en circonscription ASE. Mme Rose, vous avez parlé du nombre d'heures que vous pouviez consacrer à chaque enfant. En circonscription ASE, on ne peut même pas les compter parce qu'on n'a pas assez de temps! Je sais qu'il y a eu de grosses difficultés de recrutement d'éducateurs. Il n'y a pas de professionnel·les qui se proposent, mais il y a aussi un manque d'établissements adaptés pour les jeunes. On ne met plus les enfants dans des lieux d'accueil parce que c'est adapté, mais parce qu'il y a de la place... C'est dommage que l'on en soit arrivé là. Je ne pouvais pas ne pas le dire aujourd'hui. On est tous là pour les enfants et la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis va très mal. Il faut le dire haut et fort.

Daphné Bogo

Merci à toutes les deux. Sans transition, passons à la table ronde de l'après-midi qui concerne les mineurs non accompagnés et qui va être modérée par M.Molossi, Vice-président chargé de l'enfance et de la famille au Département.



Frédéric Molossi

Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge de l'enfance et de la famille

Bonjour et bienvenue pour la dernière table-ronde. À mes côtés, Muriel Eglin, sous-directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse, Isabelle Santiago, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne, en charge de la prévention et de la protection de l'enfance, Jean-François Roger, directeur des établissements de France Terre d'Asile du Pas-de-Calais et, Marie-Claude Plottu, Présidente de l'association En Temps. Avant de vous donner la parole, quelques mots pour contextualiser la situation au regard de cette population pour le Département de la Seine-Saint-Denis. À la fin de l'année 2018, nous comptions 1500 MNA accueillis au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Entre 2017 et 2018, le nombre de MNA a augmenté de 24 %. Au total, les MNA représentent aujourd'hui 20 % du public pris en charge à l'ASE en Seine-Saint-Denis. C'est incontestablement, avec l'accueil en urgence, le phénomène qui a le plus impacté la protection de l'enfance ces dernières années. Nous avons su prendre des dispositions pour nous adapter à l'augmentation du flux de MNA pour veiller à proposer à ces jeunes un accueil digne et adapté aux besoins qui sont les leurs et qui ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui peuvent être exprimés par un public plus « classique ».



Concernant le Département de la Seine-Saint-Denis, nous avons mis en œuvre en septembre 2018 la Cellule d'accompagnement des mineurs non accompagnés (CAMNA) qui a une histoire récente un peu compliquée. Nous avons pris un certain nombre de dispositions pour surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée. Elle accompagne aujourd'hui 590 jeunes, ce qui est un nombre important et représente une montée en charge rapide. S'est ajouté l'appel à projets pour la création de 800 places en direction des MNA, avec le double souci d'offrir une meilleure prise en charge sur le plan quantitatif, mais surtout qualitatif, et d'éviter le recours encore trop systématique et parfois trop long à l'accueil hôtelier.

Et surtout, pour permettre une prise en charge globale de ces jeunes : formation, régularisation, apprentissage de la langue et de l'autonomie.

Je voulais vous donner ces quelques éléments non pas pour considérer qu'il s'agit forcément d'un exemple à suivre, puisque nous allons voir que nos intervenants ont une expérience différente. Nos problématiques sont communes mais les enjeux ne se traduisent pas de la même manière en fonction des territoires. Nous prendrons notamment l'exemple de la situation dans le Pas-de-Calais qui est assez particulière.

Lors de cette table-ronde, chacun d'entre nous pourrait dire quelques mots autour de trois questions cruciales. En quoi l'accueil des mineurs non accompagnés a modifié la protection de l'enfance ? En quoi cet accueil et cet accompagnement doivent-ils être adaptés ? Enfin, on l'a beaucoup évoqué ce matin et dans les témoignages des deux travailleuses sociales, l'absolue nécessité de ne pas intervenir de manière isolée mais partenariale. Avec un regard plus particulier sur les coopérations entre les services de l'État et les Départements qui pourraient être développées pour répondre mieux aux besoins essentiels de ces mineurs non accompagnés. Pour démarrer, nous pourrions commencer par Muriel Eglin

Muriel Eglin

Sous-directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse

Merci de m'accueillir ici. Je représente la direction nationale de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Je suis venue vous parler du rôle de l'État et du ministère de la Justice, et des mesures de prise en charge et des articulations. Je veux reposer le cadre de la Protection judiciaire de la jeunesse. Au sein du ministère de la Justice, la PJJ pilote les guestions de protection de l'enfance. Elle rédige les projets de loi, les circulaires, les normes. Et elle accompagne les politiques publiques de la protection de l'enfance. La Protection judiciaire de la jeunesse a également en son sein un service opérationnel de répartition des mineurs non accompagnés entre les Départements au titre d'une solidarité interdépartementale qui est née en 2013 à partir de la situation constatée en Seine-Saint-Denis. Il y a eu un ras-le-bol en 2011-2012. Claude Bartolone a dit : « Ça suffit, on arrête de prendre en charge l'ensemble des mineurs non accompagnés. Ils arrivent tous chez nous. » Une convention a été faite entre les Départements et avec l'État – les ministères de la Justice, de la Santé et des Solidarités, de l'Intérieur - pour la prise en charge et la répartition des enfants. A donc été créée cette cellule de répartition qui fonctionne de la manière suivante : elle est contactée par les Parquets qui, au moment de prendre une ordonnance de placement provisoire pour un mineur non accompagné, va saisir la cellule pour obtenir une décision d'orientation dans un autre Département ou une décision de maintien sur place. L'idée étant que les mineurs non accompagnés arrivent à des endroits bien déterminés et pas de manière bien répartie sur l'ensemble du territoire national. Le dispositif a été construit au départ dans l'idée qu'un Conseil départemental ne pouvait pas à lui seul assumer la prise en charge des mineurs non accompagnés et qu'il fallait pouvoir les répartir auprès de Départements qui avaient encore de la place dans leurs services de protection de l'enfance. C'est important car les choses ont un peu changé avec le temps. La cellule propose au procureur qui la contacte une orientation dans tel ou tel département. Il y a une clé de répartition qui a été élaborée en tenant compte du nombre de jeunes de 19 ans ou moins dans chaque département.

Ce qui donne une idée du taux d'équipement d'un département, des services consacrés aux enfants et de la prise en charge des enfants. L'idée était qu'il fallait offrir une qualité de prise en charge aux enfants qui se présentaient, où qu'ils se présentent, le cas échéant en leur proposant une réorientation. L'orientation ne se fait pas de manière mathématique. Au sein de la mission des mineurs non accompagnés, cinq personnes tiennent une permanence et se font envoyer des éléments d'information sur les mineurs concernés pour savoir s'ils sont arrivés avec d'autres enfants, s'ils ont une fratrie présente, s'ils sont là depuis un certain temps et sont installés. La proposition de réorientation se fait donc en fonction des circonstances personnelles de l'enfant en mettant en avant l'intérêt de l'enfant à partir des informations



transmises à la mission des MNA. Ça n'est pas uniquement une répartition numérique, c'est important. Nous essayons notamment de maintenir les points d'ancrage quand ils existent. Ça ne fonctionne pas toujours et vous aurez sûrement tous des exemples où cela n'a pas été le cas... mais c'est néanmoins ce que s'efforce de faire la mission des MNA. Il s'agit de sa mission principale, celle qui est inscrite dans les textes.

Nous avons une autre mission, c'est de faire vivre les questions tournant autour des mineurs non accompagnés dans les échanges interministériels et avec les départements, notamment quand des nouveaux textes apparaissent. On réfléchit par exemple à une actualisation du référentiel d'évaluation des mineurs non accompagnés. Le référentiel a été posé par un arrêté de novembre 2016. On y retravaille en lien avec des associations et des Départements, et la mission MNA est dans ce groupe de travail.

La mission est aussi en contact avec des Départements. Les Départements prennent contact avec nous pour nous signaler leurs difficultés d'articulation les uns avec les autres. On est un relais d'information auprès de notre Ministre, mais aussi des autres ministères, sur les lieux qui sont en plus grande difficulté, sur les points de crispation. On se déplace beaucoup sur le territoire national pour essayer de faire dialoguer les institutions. On essaie de mettre du liant entre les personnes, en s'appuyant sur les directions territoriales de la Protection judiciaire de la jeunesse. Je voudrais d'ailleurs saluer le directeur territorial de la PJJ 93 qui est présent aujourd'hui.

Quelques chiffres pour illustrer le fait que la protection de l'enfance a changé, et comment les mineurs non accompagnés peuvent faire évoluer le système de protection de l'enfance. 8054 mineurs non accompagnés sont passés par la réorientation nationale de la mission en 2016. 8054 sur plus de 155 237 placements judiciaires prononcés cette année-là, donc un peu plus de 5 % de placements judiciaires qui concernent des mineurs non accompagnés. En 2017, on est passé à 14 908 mineurs non accompagnés - donc il y a eu une augmentation de 85 % - pour un peu plus de 163 000 placements judiciaires, donc plus 9 % des mineurs confiés en protection de l'enfance qui sont des MNA. Et on est encore en augmentation en 2018. En Seine-Saint-Denis vous avez une présence encore plus importante de MNA.

En 2018, le Département qui s'est vu confier le plus de mineurs non accompagnés est le Département du Nord car il a une population très jeune. Ensuite la métropole de Lyon, les Bouches-du-Rhône et le Département de la Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas pour faire une course à qui en prend le plus ou le moins, mais simplement pour indiquer que l'on réoriente les mineurs non accompagnés en fonction des possibilités de prise en charge dans les différents Départements. Aujourd'hui, les choses sont beaucoup plus complexes car tous les Départements nous font remonter le fait que leurs dispositifs de protection de l'enfance sont saturés, notamment en Ile-de-France. Quand on voit le nombre de places créées, le nombre de mineurs qui arrivent, plus ceux que vous devez prendre en charge et mettre à l'abri avant la décision de minorité et ceux que vous continuez à prendre en charge au titre de la protection jeune majeur, c'est extrêmement lourd. On a eu plusieurs demandes de Départements pour modifier cette clé de répartition. On a donc commencé à réfléchir à différents scénarii pour voir comment on pourrait adopter des critères qui permettent davantage d'équité.

Les Départements sont chargés par la loi de la prise en charge, mais aussi de la mise à l'abri et de l'évaluation. L'État a ce rôle de pilotage que j'évoquais, mais aussi un rôle important puisque le rôle de l'autorité judiciaire est de prévoir une mesure de protection, mais aussi un statut. La loi du 14 mars 2016 l'a rappelé: il faut adapter le statut d'un enfant confié à ses besoins. La guestion des MNA pose notamment celle de l'autorité parentale puisqu'il n'y en a pas. C'est l'une des choses qui pose difficulté et l'autorité judiciaire est chargée de répondre à ça. L'État se charge aussi de formations. Depuis deux ans, on a mis en place des formations 3 ou 4 fois par an en lien avec le CNFPT sur l'évaluation et la mise à l'abri. Ces formations se tiennent à notre école de la PJJ à Roubaix ou dans les locaux du CNFPT à Angers. On a un rôle également de soutien financier. Au titre de l'évaluation et de la mise à l'abri, on a une contribution financière qui était, jusqu'à l'année dernière, de 250 euros par jour et par enfant pendant 5 jours au moment de la mise à l'abri. Elle a été augmentée et est désormais de 500 euros pour l'évaluation et de 90 euros par jour pendant 14 jours pour la mise à l'abri. Plus ensuite 20 euros par jour jusqu'au 23ème jour, ce qui augmente de 50 % le montant de l'aide financière. Elle n'est pas à la hauteur des besoins exprimés par les Départements, je sais, mais c'est un soutien apporté par l'État à l'évaluation, qui doit rester la compétence du Département. Le transfert à l'État de la mise à l'abri a été évoqué. Ce n'est pas l'option qui a été retenu. Outre ce soutien financier, l'État s'est engagé à financer une quote-part de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés d'une année sur l'autre. C'était un financement exceptionnel prévu pour 2017, qui a finalement été reconduit en 2018. Il le sera en 2019. Au titre du rôle de l'État, la circulaire du 25 janvier 2016 dit que les représentants de l'État dans les départements - Éducation nationale, santé, accès aux droits - est présent auprès des Départements pour contribuer à la prise en charge des mineurs non accompagnés. Un point très important également, c'est la possibilité de se projeter dans l'avenir et de préparer la question du maintien en France au-delà de la majorité et du titre de séjour. Dans le cadre de cette circulaire il avait été demandé aux préfets d'organiser des temps de concertation avec les Conseils départementaux et de régler ces questions plus vite. Je sais que l'application de cette circulaire a été très diverse sur le territoire national et très disparate. Il y a des endroits où cela fonctionne et d'autres pas.

Je vais donc conclure en disant que la prise en charge des mineurs non accompagnés pose le problème de l'imprévisibilité des flux. C'est le rôle de l'État d'apporter de la prévisibilité en offrant un cadre pérenne sur lequel chacun peut s'appuyer,

Frédéric Molossi

Merci à vous. Je vais sans plus attendre passer la parole à Isabelle Santiago, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne. Vous aurez sans doute quelques réactions aux propos qui viennent d'être tenus.

Isabelle Santiago

Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne en charge de la prévention et protection de l'enfance et de l'adolescence, et de la prévention spécialisée

Je voudrais d'abord remercier l'intervenante précédente. L'administration qui représente les services de l'État travaille main dans la main avec les Départements, depuis des années. Un gros travail est fait et il y a beaucoup d'innovations. A la première question sur les MNA, je dirais qu'entre 2012 et aujourd'hui, l'ensemble des professionnel·les, même s'ils rencontrent de nombreuses difficultés, ont été innovants et ont répondu, tous, à des défis colossaux avec une capacité incroyable.

Dans la mesure où les Départements sont chefs de file, il faudrait une égalité de prise en charge entre les Départements et les territoires - et on sait que ce n'est actuellement pas le cas. Ce que je dis souvent aux services de l'État, c'est qu'on doit être attentifs. On ne peut pas toujours être dans des injonctions contradictoires. On ne peut pas dire « pas de sortie sèche » - ce que je défends – et, à l'inverse, sur les mineurs non accompagnés, soit ne pas nous accompagner financièrement alors que ce sont des millions d'euros d'argent public qui ont été investis, soit nous dire qu'ils n'auront pas de papiers. Et quand ils n'ont pas de régularisation administrative, ce sont les millions d'euros investis pendant les années où ils nous ont été confiés qui n'ont pas de débouchés car les jeunes n'ont pas de porte de sortie. Ces combats sont passionnants et nous sommes nombreux à les mener en Seine-Saint-Denis, avec le Président Troussel et d'autres, comme dans le Val-de-Marne ou ailleurs. Pour autant, les MNA ont changé le regard car ce ne sont plus les mêmes jeunes que l'on accueille. Traditionnellement, les jeunes accueillis en protection de l'enfance sont très carencés, ayant des besoins différenciés de la majorité des enfants et des jeunes. Ce n'est pas forcément le cas pour les mineurs non accompagnés, même s'il y a des exceptions. Majoritairement pour les MNA, on reçoit des hommes, mais on ne parle pas assez des jeunes filles que l'on reçoit. Leurs parcours migratoires ont parfois été d'une très grande violence en tant que femmes. Il y a des traumas à pouvoir déceler. En général, quand elles sont bien accompagnées, elles peuvent traduire leur vécu et nous pouvons les aider. D'une manière générale, même avec des parcours très compliqués, la motivation est là pour aller très vite dans l'insertion, avoir des compétences dans les savoirs. La formation et l'éducation sont donc essentiels. Nous ne sommes donc pas avec les MNA sur des publics traditionnels, très carencés.



Dans le Val-de-Marne, un exemple a fait un peu école. Certains des mineurs non accompagnés avaient un besoin d'insertion très rapide. En même temps, le Marché d'Intérêt National de Rungis a besoin de main d'œuvre formée, et il n'existe pas de filières de formation professionnelle « fruits et légumes » en France. Une entreprise demandeuse a donc monté sa propre filière. Elle a proposé une formation très courte de deux mois aux mineurs non accompagnés au sein de l'entreprise. Par session de 10 les MNA sortent avec une formation. À chaque fois, j'ai dit au préfet qu'il allait falloir les accompagner. Ce que je souhaite, c'est que l'on puisse les insérer. Si les MNA n'obtiennent pas de papiers, c'est de l'argent public que l'on gaspille. On a une passerelle avec les services de la préfecture pour que ces jeunes fassent leurs démarchent administratives de régularisation. On a aujourd'hui des jeunes dans cette entreprise, qui sortent avec des CDI. Ce sont de belles réponses même si ce n'est pas la majorité des jeunes que l'on accueille.

On a créé une cellule spécifique pour les mineurs non accompagnés qui s'appelle Réagis. Ce dispositif Réagis a eu des financements européens, a mobilisé tout le droit commun et 33 associations partenaires. Ils arrivent sur deux sites avec France Terre Asile. On a mis en place une équipe de 25 personnes autour des MNA qui les accompagne et va jusqu'au contrat jeune majeur. Il y a 85 % de sorties positives dans l'insertion avec une volonté d'accompagner sur le logement. Chaque jeune à partir de 16 ans rentre dans ce système de l'insertion. Il y a une volonté forte d'accompagner l'insertion et le champ social. Il faut que le droit commun soit mobilisé. Il faut que ce soit le cas dans le territoire, au-delà du discours national.

Dernière chose, on ne peut pas accepter que, pour les MNA, l'ASE passe par une circulaire qui dépend du ministère de l'Intérieur. Ce n'est pas notre façon de penser et ce n'est jamais ce que l'on a demandé. Il y a une problématique réelle autour des MNA. Quand ils nous sont confiés, on va les accompagner de la meilleure façon mais on ne peut pas accepter de faire le travail du ministère de l'Intérieur.

Frédéric Molossi

On va passer la parole à Jean-François Roger qui va nous décrire une situation singulière au regard des particularités de son territoire, le Pas-de-Calais.

Jean-François Roger

Directeur des établissements de France Terre d'Asile du Pas-de-Calais

Merci de m'avoir invité. La particularité du département du Pasde-Calais, c'est que l'on est à une vingtaine de kilomètres de la frontière britannique. Pour re-contextualiser la situation du département, plus de 1000 ordonnances de placement provisoire ont été prises par an entre 2002 et 2009 avec un taux de fugue de 99 %. En 2009, le Département du Pas-de-Calais a souhaité modifier son dispositif d'accueil pour mineurs isolés étrangers. Cette adaptation s'est faite en deux temps : un service d'hébergement d'urgence qui est passé de 30 places en 2012 à 80 places en 2017, et un dispositif d'accompagnement à l'autonomie pour les jeunes qui avaient fait le choix de se stabiliser sur le territoire national qui est passé de 30 places en 2012 à plus de 450 aujourd'hui.

Concernant le dispositif d'hébergement d'urgence, il accueille entre 800 et 2000 jeunes. Il a vocation à accueillir des mineurs isolés étrangers par le biais d'une équipe de maraude. Nous allons vers les mineurs pour les convaincre d'entrer dans les dispositifs de protection de l'enfance. Nous allons les chercher dans les lieux de passage, pour les informer de leurs droits en France. Pourquoi ils veulent aller en Angleterre ? Parce que des passeurs ou des adultes malveillants les informent de leurs droits en Angleterre mais pas de leurs droits en France. On essaye donc de les informer pour les convaincre de se stabiliser. Ce travail de maraude n'est possible que par le recrutement de professionnel·les qui parlent la langue des jeunes. On a des médiateurs sociaux qui ont parfois été recrutés parmi les réfugiés. Ils parlent le français, mais aussi souvent les langues maternelles des jeunes. L'objectif de la maraude, c'est bien sûr de repérer les jeunes dans les lieux de passage, de les informer de leurs droits et de les convaincre d'entrer dans le dispositif d'hébergement d'urgence. L'hébergement d'urgence, ce sont 80 places à Saint-Omer qui offrent un cadre rassurant aux jeunes. Elles leur offrent un temps de repos de quelques jours où le jeune va pouvoir réfléchir à son projet migratoire, à son projet de vie avec une équipe éducative et contacter sa famille. Certains ont encore de la famille dans leur pays d'origine. Et chercher à convaincre la famille qu'en Angleterre, rien de plus positif ne va les attendre et qu'il vaut mieux se stabiliser en France où la chance d'être régularisé via l'asile sera d'autant plus facilitée. L'information donnée aux jeunes a été adaptée en fonction de leurs besoins. À partir de 2016, on a constaté qu'il y avait à Calais un grand nombre de jeunes qui avaient de la famille en situation régulière en Angleterre. Donc on a proposé d'engager des procédures de réunification familiale et pour permettre aux jeunes de rejoindre leur famille par des voies légales et gratuites, à la différence des passeurs. On a ainsi permis à plus de 400 jeunes en 2016 de retrouver leur famille. Entre 2017 et 2019 ce sont 80 autres jeunes qui ont été accompagnés dans ces démarches. Tout le travail de mise à l'abri est important dans le département du Pas-de-Calais.



En parallèle, on propose aussi aux jeunes de se stabiliser en France et d'entamer une démarche d'évaluation de la minorité. L'évaluation se fait dans le centre d'hébergement d'urgence où le jeune va pouvoir rencontrer d'autres professionnel·les, des éducateurs, des professeurs de français, un juriste. C'est une évaluation pluridisciplinaire qui peut être réalisée au sein de ce dispositif d'hébergement d'urgence. On passe ensuite au second temps, l'accompagnement à la stabilisation. Les professionnel·les vont déterminer les besoins à long terme du jeune. On a des enfants de 8 à 18 ans qui sont mis à l'abri dans notre dispositif. Un enfant de 8 ans n'aura pas les mêmes besoins d'accompagnement vers l'autonomie qu'un jeune de 16 ans. Donc on détermine au sein du dispositif d'hébergement d'urgence quels sont les besoins des jeunes. Depuis 2012, on a développé un dispositif d'accompagnement en appartements diffus, répartis sur plusieurs villes du Pas-de-Calais. Ce qui permet une répartition au sein du département, en plus de la répartition nationale de ces jeunes. Cela permet à ces jeunes d'être accompagnés vers un projet de vie en France, un projet pour l'enfant véritablement. On a adapté l'accompagnement d'abord en mettant en place un accueil de jour où l'on va travailler l'alphabétisation avec des professeurs de français professionnels

de France Terre d'Asile. On va travailler ensuite la scolarisation, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale pour qu'ils créent des classes et des services dédiés aux mineurs isolés étrangers au sein des établissements. On a travaillé par le biais d'un Conseil d'insertion professionnel à l'accès à la formation professionnelle, notamment à l'apprentissage. Dans le département du Pas-de-Calais, on a voulu travailler avec les acteurs du territoire pour permettre à ces jeunes d'accéder à l'emploi via l'apprentissage et le travail auprès des centres de formation d'apprentis. Mais ce que disait Mme Santiago est parfaitement correct, si on investit autant sur ces jeunes et qu'on les voit à 18 ans sans document leur permettant de vivre sur le territoire, cet investissement n'aura servi à rien. On travaille donc avec nos juristes spécialisés en droit des étrangers pour accompagner à la régularisation. Environ 40 % des jeunes que l'on accueille et que l'on accompagne dans ces démarches ont eu un titre de séjour par le biais du statut de réfugié à l'OFPRA ou à la CNDA. Mais c'est aussi un accompagnement auprès de la préfecture pour régulariser des jeunes dans le cadre de titres de séjour délivrés à ces jeunes. La grosse difficulté, c'est de présenter un document d'identité permettant aux jeunes de confirmer leur identité, leur état civil, mais on accompagne ces jeunes dans cette démarche auprès des ambassades puis ensuite auprès des préfectures pour qu'ils puissent se voir délivrer dans 95 % des cas un titre de séjour vie privée et familiale qui est le titre de séjour le plus protecteur, à la différence du titre de séjour salarié qui est temporaire car il n'est valable que le temps du contrat de travail, et à la différence du titre de séjour étudiant qui n'est valable que le temps de la scolarité. Ce travail n'est possible qu'à partir du moment où il y a un travail en réseau mis en place. Le Département du Pas-de-Calais a œuvré dans ce sens auprès de la préfecture pour mettre en place des créneaux dédiés aux mineurs isolés étrangers. L'accompagnement n'est permis aussi qu'à partir du moment où les jeunes sont en bonne santé et sont dans un bien être psychique. Nous avons donc travaillé avec l'Agence régionale de santé pour mettre en place des ateliers d'art thérapie pour évoquer les différents traumas qu'ils ont pu vivre à travers leur parcours migratoire par un autre biais que le récit qui peut être difficile. L'art thérapie est un moyen d'évoguer ses traumas et de ressortir d'éventuelles difficultés qu'ils ont pu vivre. L'accompagnement n'est efficace qu'à partir du moment où l'on peut le continuer au-delà de 18 ans. Dans le Pas-de-Calais, on a la chance d'avoir encore des contrats jeunes majeurs. Dans 100 % des cas, les jeunes peuvent signer des contrats jeunes majeurs à partir du moment où ils ont des projets de vie. On les accompagne jusqu'à 21 ans avec des travailleurs sociaux qui vont répondre à leurs besoins quotidiens. On travaille bien entendu l'accès au logement autonome après 18 ans. On développe un travail avec les bailleurs sociaux pour permettre à ces jeunes d'avoir accès au logement social car il y a aussi une saturation dans l'accès au logement sur notre territoire.

Frédéric Molossi

Je propose de passer la parole à Marie-Claude Plottu, Présidente de l'association En Temps qui œuvre dans la prise en charge et l'accueil des MNA. Je trouve très intéressants les différents témoignages. Au-delà des spécificités territoriales et les logiques qui peuvent apparaître contraires dans un premier temps, quelques lignes fortes se dégagent et constituent des axes communs.

Marie-Claude Plottu

Présidente de l'association En Temps de Seine-Saint-Denis

Je remercie le Conseil départemental d'avoir invité notre association. L'association est installée à Montreuil et nous avons 4 lieux d'implantation. Depuis 2003, elle accueille uniquement des

mineurs isolés. On les appelait comme ça à l'époque. C'est un mot qui nous dit plus ce qu'ils sont : « mineurs isolés étrangers ». Aujourd'hui nous accueillons 100 jeunes mais comme nous avons répondu à l'appel à projets du Département, nous avons obtenu 40 places supplémentaires. D'ici à quelques mois, nous serons une association qui accueillera donc 140 jeunes, accueillis en logements diffus : hôtelier, appartements copartagés, studios, foyers de jeunes travailleurs. Nous développons actuellement un nouveau concept d'hébergement avec d'autres associations montreuilloises. J'y reviendrai car c'est un projet assez innovant. Vous parliez d'innovation Mme Santiago et effectivement les mineurs isolés nous donnent souvent l'occasion de travailler avec eux à des projets totalement différents.

Nous avons 3 services dans notre association. Un service d'accueil: c'est celui dans lequel nous avons des classes, des professeurs qui enseignent le FLE et leur apprennent le français, la mise en situation pour aller vers des apprentissages. Nous avons un service insertion qui travaille en lien étroit avec les associations de Montreuil et de Seine–Saint-Denis. Enfin un service de suite et nous inscrivons notre action éducative autour de la notion de parcours nous aussi. Les mineurs non accompagnés sont un public de la protection de l'enfance, ce sont des jeunes à protéger. C'est comme cela que l'on doit les prendre en compte. On a de ce point de vue participé à cela. On aurait aussi bien pu intervenir sur d'autres tables-rondes: les parcours, les sorties sèches... mais nous sommes ravis d'intervenir sur celle-ci.

Concernant la première question qui est de savoir en quoi les MNA ont modifié la protection de l'enfance, l'illustration la plus simple est de dire que dans l'article 1 de la loi du 14 mars 2016 on les appelle les mineurs privés temporairement de leur famille. On a tout dit en disant cela. C'est là que cela change beaucoup. On a dû apprendre à travailler avec des jeunes sans travailler avec leurs familles. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas en lien avec leur famille, mais l'équipe n'est pas en lien avec les familles. Il y a également d'autres différences. Ce sont tous des ados, pratiquement tous des garçons, et des jeunes qui ont quitté leur famille, leur pays, leur environnement culturel mais surtout des jeunes dans un grand souci et dans une grande envie de s'intégrer à la société française. Ce ne sont donc pas les mêmes jeunes que ceux contraints d'arriver à l'aide sociale à l'enfance parce qu'ils ne peuvent pas être chez eux. Ce n'est pas la même problématique.



Nous, on va s'appuyer sur les fondements de la loi du 14 mars 2016 en partant de leurs besoins fondamentaux, mais en évoquant la question des besoins spécifiques. On va d'abord leur proposer un environnement sécurisant, les amener à se projeter dans l'avenir, à pouvoir élaborer un projet, mais les questions spécifiques concernent la régularisation. S'il n'y a pas de régularisation, c'est beaucoup d'argent perdu, mais pas seulement. Le deuxième accompagnement spécifique, c'est la question de l'accès aux soins, notamment aux soins psychiques. On a des jeunes qui ont des vécus très traumatiques sur la question de leur parcours migratoire.

Ils n'en parlent pas toujours, il faut du temps pour qu'ils puissent en parler, mais quand ils en parlent on voit une vraie nécessité de mettre en place des partenariats avec la pédopsychiatrie mais aussi avec les CMP. Ils ont peu accès à ces soins-là. S'il y a des pistes de travail à dégager, ce serait bien de travailler autour de ça. Je voulais aussi souligner le travail à faire sur la question de la citoyenneté, sur la question de l'accès aux droits. Et puisque tout le monde a donné des chiffres, je vais en donner quelquesuns concernant notre association. 100% des jeunes sortent régularisés. La plupart ont fait des formations. Le 3e point noir pour chacun d'entre nous, c'est la question du logement. La plupart du temps, ils vont sortir avec des solutions mais elles sont temporaires autour des foyers de jeunes travailleurs, des résidences sociales. Vous faisiez allusion à des partenariats avec des bailleurs sociaux. Peut-être que ce serait bien que tous ensemble, on puisse aussi travailler là-dessus.

Je voudrais reprendre mon point sur la question de l'urgence actuelle. Les professionnel·les de l'association me disent que depuis trois semaines environ, on a un gros souci avec la préfecture qui ne veut plus donner de rendez-vous aux jeunes pour leur situation administrative. Jusqu'à présent, ils avaient un rendez-vous et la procédure se mettait en place. Là, il faut passer par le site, mais le site ne fonctionne pas. C'est presque quasi impossible d'avoir un rendez-vous. Je voulais alerter là-dessus. Jusqu'à présent, il y avait un vrai travail avec la préfecture et il ne faudrait pas perdre ça car la question de la régularisation est le point le plus saillant dans notre prise en charge.

Frédéric Molossi

Merci pour ce point de vigilance. Je ne doute pas que nous allons profiter de l'arrivée d'un nouveau préfet pour le solliciter et que nous revenions à la situation antérieure, voire mieux encore. Nous avons des progrès à accomplir en la matière. C'est un élément central pour ces jeunes et les projets qu'ils portent. Avant de conclure la table-ronde, s'il y a quelques questions dans la salle...

M. Hamadache

Délégué syndical

Je suis M.Hamadache, assistant social à La Courneuve et syndicaliste. Cette journée est riche et passionnante. L'intervention du Défenseur des Droits ce matin était pleine de conviction.

L'enjeu, pour les MNA, c'est de ne pas avoir la tentation de déplacer la problématique des MNA à une problématique migratoire. C'est une ligne rouge. Le Président Stéphane Troussel a une position impeccable sur les fichiers biométriques. Ce n'est pas le cas de tous les Présidents de Conseils départementaux, comme par exemple les Hauts-de-Seine. Vous avez évoqué la crise dans l'accueil des MNA qui a été sous-dimensionnée. Vous avez bien fait M.Molossi de dire qu'hôtel et accueil sont des mots difficiles à concilier. Beaucoup de mineurs non accompagnés n'ont que cette modalité d'accueil. Ce sont les parents pauvres de la protection de l'enfance.

Il y a une phase très délicate, celle de l'évaluation, le pôle d'évaluation des mineurs. Une tribune très importante a interpellé le Président de la Croix Rouge sur la situation de Paris. Mais en Seine-Saint-Denis c'est encore plus dramatique. Aujourd'hui, on a quasiment deux mois d'attente pour un mineur non accompagné qui se présente au pôle d'évaluation.

Vous l'avez dit Mme Eglin, c'est une page sombre de l'histoire de la protection de l'enfance : le boycott de l'accueil des MNA en 2011 en Seine-Saint-Denis. Ça a été dramatique. Je voudrais rétablir l'histoire. C'est un précédent très grave, les MNA ne doivent jamais être pris en otage.

Frédéric Molossi

Je propose que l'on prenne encore 2 ou 3 questions et l'on tâchera de répondre.

Une éducatrice

Je suis éducatrice à la CAMNA en Seine-Saint-Denis. Vous disiez M.Molossi que la CAMNA connaissait une période de crise. Vous avez parlé de 500 jeunes, mais le coordinateur a recensé 870 situations la semaine dernière. Donc il y a 100 jeunes par éducateurs. Ma question s'adresse à Mme Eglin. Il y a un tableau de suivi des effectifs du 1er janvier jusqu'au 3 mai de cette année, qui recense 214 situations, nouveaux MNA pris en charge par le Département. Or, comme je vous l'ai dit on est à 870 jeunes. Entre le mois de décembre et aujourd'hui, il y a plus de 300 nouveaux jeunes. Cet écart, vous l'avez expliqué, vient notamment du fait que certains jeunes en cours d'évaluation ne sont pas comptabilisés. Vous avez expliqué que cette répartition ne se faisait pas de manière mathématique, et que l'intérêt de l'enfant était pris en compte. En Seine-Saint-Denis, quand les jeunes arrivent au service, pour recevoir la CMU, le délai est d'un peu plus de deux mois, c'est énorme. Certains hôpitaux refusent de recevoir les MNA parce qu'ils estiment que l'Aide sociale à l'enfance doit avancer les frais en attendant la CMU. Pour poursuivre sur l'aspect médical, vous avez parlé de l'aspect traumatique du parcours de ces jeunes. A la CAMNA l'équipe éducative est actuellement en train de s'élargir. Une infirmière va être recrutée. Le Département a reconnu le besoin en matière d'accompagnement psychologique. Les choses ne sont pas encore définies. L'intérêt de l'enfant d'un point de vue sanitaire, c'est un peu difficile. D'un point de vue scolaire, nous avons des jeunes qui ont fait des bilans CIO fin 2018, qui ont 16 ans, et qui n'ont toujours pas d'affectation scolaire. On nous explique qu'il n'y a pas assez de places en Seine-Saint-Denis. Le système scolaire en Seine-Saint-Denis est saturé. Les quelques places disponibles partent très vite en début d'année. Or les MNA arrivent tout au long de l'année. Enfin, à propos des régularisations, nous avons des difficultés depuis deux mois à obtenir des rendez-vous pour que ces jeunes gens puissent déposer leur dossier de première demande de titre de séjour. Nous avons actuellement des apprentis qui suivent leur formation de manière réelle et sérieuse. Ils ne peuvent pas déposer de dossier. Ils n'ont pas de récépissé. À 18 ans, ils n'ont de ce fait plus l'autorisation de travailler. Leur contrat d'apprentissage tombe, du coup. Ça pose de réels problèmes en termes de régularisation. D'autres départements avancent sur ce plan-là. Ces jeunes sont dans l'urgence. La pression qui repose sur les équipes est énorme et anxiogène. Je ne sais pas si M. Molossi et Mme Eglin peuvent répondre...

Pascal Pierre

Éducateur

Je suis Pascal Pierre, éducateur à l'association Devenir de Neuillysur-Marne et Neuilly-Plaisance. Ma question concerne la circulaire de régularisation et la répartition des critères. Mme Eglin, vous parlez d'école, de transport, mais dans le 92 aussi, il y a tout ça. Il y a une iniquité entre les différents départements de l'Île-de-France, il faudrait désengorger le 93. La préfecture freine au niveau des régularisation. Les droits de ces jeunes ne sont pas toujours respectés. Un jeune a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance pendant trois ans, son dossier est solide, et on nous dit non! Un partenariat avec la sous-préfecture pourrait être intéressant pour pérenniser la régularisation de ces jeunes.

Muriel Eglin

Effectivement, la préfecture est un partenaire essentiel pour offrir des perspectives d'avenir pour ces jeunes. Je vous ai parlé de la circulaire de 2016. Elle prévoit que le préfet est responsable dans le département d'une coordination des services de l'État autour des mineurs non accompagnés. Les Conseils départementaux ont besoin des services de l'État pour l'école, la santé, l'accès aux droits. C'est évident. Je ne peux qu'engager les Départements à mouiller les préfectures dans ce rôle. Il y a des exemples de départements où ça fonctionne. Quand on entend que dans tel département, il y a 95 % des jeunes qui obtiennent un titre de séjour, c'est que l'on peut y arriver. Le chemin est long et plein de cailloux mais il ne faut pas lâcher son bâton de pèlerin.

L'intervenant qui utilisait le terme de partenariats plutôt que de réseau a raison car les circuits doivent survivre aux hommes et aux femmes qui sont en place. On voit bien que parfois, lorsque quelqu'un s'en va, un partenariat peut tomber.

Vous avez également posé une question relative aux critères de répartition. On réfléchit à d'autres critères possibles de répartition. On est preneurs de toutes les bonnes idées des Départements, concernant les autres critères possibles. Ça peut être un critère de richesse du Département, de son taux de prise en charge, de la population totale du département ou d'autres. Il faut mouliner les chiffres pour voir comment cela peut être construit. Ensuite, il peut y avoir des partenariats entre Départements. En Seine-Saint-Denis, comme votre capacité à faire arrive à ses limites – ne serait-ce qu'en places de scolarités -, vous travaillez avec d'autres Départements qui peuvent vous accompagner dans des prises en charge. Ils ne sont pas forcément tous accueillis dans le département mais vous en êtes responsables et vous financez. Ça permet parfois d'organiser les choses autrement et de soulager les difficultés rencontrées. Je ne sais pas si j'ai répondu à l'ensemble des questions. Il y avait une question aussi concernant l'évaluation.

Frédéric Molossi

Quelques remarques. J'entends ce que vous me dites sur les textes et sur les missions confiées au préfet en matière de MNA. Le Département de la Seine-Saint-Denis, comme celui du Valde-Marne ou d'autres, ne lâche pas son bâton de pèlerin. Mais il est de la responsabilité de l'État de donner des instructions aux préfets, représentants de l'État dans les départements, pour qu'ils veillent à assumer l'entièreté des responsabilités qui sont les leurs. Je ne voudrais pas que l'on inverse la situation. Force est de constater qu'aujourd'hui nous sommes à 70% de régularisation, c'est-à-dire bien en deçà des chiffres constatés par exemple dans le Pas-de-Calais. Force est de constater également que les dispositifs tiennent en partie sur les épaules des personnes qui sont en situation de les faire vivre. Je partage donc l'idée d'un partenariat mais parfois, selon les personnalités des personnes, les choses peuvent être plus ou moins fluides. Tout cela est donc un problème.

Sur la question des délais, les deux mois évoqués avec la Croix-Rouge notamment, je ne peux pas nier cette réalité. Je peux constater qu'il y a une nette amélioration par rapport à quelques années ou mois, avec des moyens supplémentaires que nous avons alloués à la Croix-Rouge. Les délais sont bien sûr toujours trop longs. Ils le sont d'autant plus que, vous avez rappelé les différents critères de financement, les financements de l'État sont d'une très courte durée. Il y a une dichotomie entre les grands principes, les règles, et la réalité qui est la nôtre. Dans le cadre de la prise en compte des élus locaux, de leur parole, et des spécificités territoriales, peut-être pourrions-nous envisager que l'État fasse un effort d'ouverture et qu'il entende que tous les territoires ne sont pas égaux. C'est le cas des départements franciliens, notamment Paris, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Je ne crois pas au hasard quand on observe cela de près. Il y a un certain nombre de choix politiques qui sont déterminants. Là aussi, c'est à l'État de se porter garant de l'équité de traitement et du déploiement d'une politique qui soit égalitaire sur l'ensemble du territoire national. Tout ne peut pas reposer sur des politiques volontaristes et assumées par les uns et les autres, même si nous pouvons être fiers d'assumer ce type de politique. Je suis fier d'être de ceux qui refusent de mettre en place ce fameux fichier biométrique.

Suite à l'intervention sur la CAMNA, je ne peux pas échapper à mes responsabilités. Pardonnez-moi si mes chiffres ne sont pas exactement les mêmes car tout cela évolue vite, le constat est le même que le vôtre. Nous avons pris en compte des difficultés auxquelles la CAMNA a été confrontée. Nous devrons continuer à être attentifs. Je suis partisan de la constitution d'équipes encore plus pluridisciplinaires. Je pense en particulier au volet psy auguel j'attache une importance particulière et auguel nous n'échapperons pas. Nous le mettrons en œuvre rapidement. Ce que nous avons mis en œuvre, j'y suis attaché et nous avons la responsabilité que ce dispositif fonctionne. Pas pour faire plaisir à l'élu en charge du dossier ou à tel ou tel membre de l'administration, mais aux services des jeunes qui nous sont confiés car l'enjeu est là. Nous veillerons donc à être le plus réactifs possible afin de créer les conditions d'une prise en charge adaptée et à hauteur des besoins.

Je voudrais dire quelque chose rapidement. On voit qu'il y a de vraies différences. Vous êtes dans une position qui n'est pas toujours simple, Mme Eglin, mais nous attendons de l'État, de ses fonctions régaliennes, d'être dans un dialogue constant et renouvelé avec les territoires. Ça doit se traduire sur les questions financières et sans doute sur la révision d'un certain nombre de critères. Ceux qui président aux choix renvoient toujours aux mêmes territoires. Je suis ravi que la Seine-Saint-Denis soit au pied du podium en matière de MNA, mais les critères tels qu'ils ont été concus renvoient toujours aux mêmes territoires. A l'inverse, ils ne renvoient donc jamais à certains autres. La solidarité nationale a tout son sens et est de la responsabilité de l'État. Au-delà des aspects de répartition des MNA sur le territoire, des questions financières pour les collectivités, il y a la question des services déconcentrés de l'État : préfecture, logement, santé, formation. On voit bien que sans une mobilisation du droit commun et des services déconcentrés de l'État, nous continuerons à faire tout ce que nous pourrons, mais ce sera beaucoup moins facile. Je continue de croire à un État déconcentré, mais mobilisé pour autant. Nous attendons, au-delà des aspects matériels et financiers, une mobilisation des énergies et des dispositifs de droit commun à destination des MNA, mais plus largement à destination de tous les jeunes sous la protection de l'Aide sociale à l'enfance. Ils ont tous vocation à être majeurs et à accéder au droit **commun.** C'est une jolie revendication qui ne me parait pas hors d'atteinte. Merci à vous tous. Nous allons passer à la table-ronde suivante.



Daphné Bogo

Cette dernière table-ronde évoque la question des sorties des dispositifs d'Aide sociale à l'enfance. Comment accompagner les jeunes suivis vers l'autonomie ? Fouzy Mathey, vous êtes engagée sur la question des jeunes majeurs.



Fouzy Mathey

Vice-présidente de l'association Repairs 94

Je suis Vice-présidente de Repairs 94, l'association départementale d'entraide des personnes accueillies ou ayant été accueillie par l'Aide sociale à l'enfance. C'est une association d'anciens placés. Je suis moi-même ancienne placée à l'ASE du Val-de-Marne. J'ai présidé le groupe de travail sur les sorties sèches de l'ASE de la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté et la précarité des jeunes. Je vais d'abord laisser la parole à Jean-Paul Raymond, directeur de la DASES de Paris. Ensuite, nous entendrons nos deux autres intervenantes.

Je vous propose de revenir sur la manière dont on accompagne les jeunes vers l'autonomie autour de 5 axes : le maintien du lien, le logement, l'accès aux droits et au revenu, l'insertion sociale et professionnelle, et les questions de mobilité et de santé.

Jean-Paul Raymond

Directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris

Merci à vous. Je voulais tout d'abord excuser Mme Versini qui devait initialement être présente mais a été mobilisée aujourd'hui par la Maire de Paris sur la question des migrants. Je vais essayer de vous raconter cette démarche que nous avons eue à Paris concernant la question des jeunes majeurs et des ruptures. On avait à la fois un avantage et un inconvénient. La question à Paris se traite particulièrement. Dès le début du mandat, Dominique Versini a été sensibilisée par les questions de la rue. À Paris, nous sommes Ville et Département. Mme Versini a constaté, de par son

expérience au Samu social, qu'il y avait un nombre important de jeunes majeurs à la rue. On avait donc une problématique qui s'imposait d'elle-même. La question a été de savoir dès 2014-2015 ce que nous pouvions faire pour rétablir la situation. Quand vous avez des services de l'Aide sociale à l'enfance qui sont en tension, la question des jeunes majeurs n'est pas forcément la mieux traitée car ce ne sont pas toujours les plus vulnérables de l'ensemble des situations. L'élément fondateur a été de créer un service spécialisé jeunes majeurs. Première raison : il fallait lui donner toute sa place. Nous étions convaincus qu'il y avait un travail important à faire pour l'autonomisation des jeunes majeurs. Et l'on n'était pas sûrs que les réponses apportées par l'Aide sociale à l'enfance, dans un schéma classique de l'ASE, étaient les meilleures réponses à apporter pour l'autonomisation de ces jeunes. Elles pouvaient même parfois être contre-productives dans la mesure où l'autonomie n'était pas forcément travaillée, ni l'insertion professionnelle etc. Deuxième raison : les acteurs qui participent à l'ensemble de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes majeurs ne sont pas forcément au rendez-vous de l'Aide sociale à l'enfance. Ils sont souvent plutôt au rendez-vous de l'insertion sociale et professionnelle. Ce qui est une autre logique. Cela nécessitait donc d'avoir une animation spécifique de ce public et de l'ensemble de ce réseau. L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle pouvait aussi contenir des spécificités. La question de l'accès aux droits était fondamentale aussi. Cela se travaille aussi. Paris a beaucoup de mineurs étrangers. Nous avons un flux important. Nous sommes passés de 1500 évaluations en 3 ans, à plus de 8000. Nous sommes en train de devenir, avec d'autres comme la Seine-Saint-Denis, le point d'entrée majeur au niveau national. Ce qui s'est dit tout à l'heure sur la question du décret va probablement amplifier ce mouvement. Concrètement avec des refus de certains Départements qui pousseraient ces jeunes à faire le tour des Départements pour essayer de rentrer. C'est ce que nous avions voulu éviter.

DE L'ENFANCE L'AFFAIRE DE TOUTES

On ne manque pas d'atouts sur Paris. Il y a d'abord une volonté forte sur le plan politique de soutenir la question des jeunes majeurs. Dominique Versini est montée au créneau pour aller chercher les moyens nécessaires pour les services. Elle s'est inquiétée de l'effet de la réduction des budgets. Elle a défendu la question. Elle a négocié au Conseil de Paris des moyens extraordinaires pour que l'on puisse donner un contrat jeune majeur à tous les jeunes qui le souhaitaient. Et puis on avait une expérience, parce que l'on a des centres d'insertion professionnelle qui sont des centres de l'ASE qui nécessitaient une évolution dans leur manière de faire et d'accompagner. On a 4 centres qui gèrent une globalité d'actions mais qui ont peut-être le défaut de s'être un peu centrés durablement sur la question des MNA, ce qui fait qu'à un moment, on doit se poser la question de l'autonomisation aussi pour les jeunes qui ne sont pas que bénéficiaires des MNA sur ces sujets. Ce qui nécessitait de se poser la question des filières et des métiers. C'est une vraie question actuellement sachant qu'on allait plutôt vers

des métiers un peu classiques : hôtellerie, services à la personne, plateforme logistique... car il y avait des débouchés et nos enseignants dans ces centres avaient l'habitude de les orienter vers ces métiers. Aujourd'hui on se pose la question d'être en anticipation et d'aller vers les métiers d'avenir.

En interne, il y a eu la création d'un service jeunes majeurs avec le personnel dédié, des travailleurs sociaux dédiés. On a aussi des personnes qui ont l'habitude de travailler avec des partenaires. On a créé un réseau de partenaires avec le Crous, les missions locales, les réseaux d'employeurs, que ce soit sur le parrainage professionnel, l'accompagnement professionnel par des parrains. On a aussi travaillé avec l'Éducation nationale, partenaire essentiel. Il y a des partenaires avec lesquels il va falloir travailler beaucoup plus en matière de santé, en particulier. Ça ne bouge pas assez vite dans ce domaine. Il y a un vrai levier à activer. Au niveau national, des groupes de travail le font remonter : c'est essentiel sur la pédopsychiatrie mais aussi sur la psy adulte. On a notamment un sujet autour du traitement des post-traumas des mineurs étrangers qui ont parfois des soucis suite à leurs parcours. Autre action que nous avons mise en place : une commission qui se réunit chaque mois et qui examine l'ensemble des contrats des jeunes. C'est une commission multi-partenariale. Les contrats sont revus et cela permet de gérer le flux des renouvellements. Les jeunes sont systématiquement associés, avec leur référent, à la définition du contrat. Les jeunes à Paris ont la possibilité de sortir de leur contrat et d'y revenir à terme. Cela permet à des jeunes d'avoir le droit d'option. 88 % des jeunes optent pour un contrat jeune majeur donc 12 % souhaitent s'émanciper et ne pas donner suite.

Fouzy Mathey

Deux questions pour rebondir sur votre intervention. Quelle place est donnée au projet du jeune ? On a parlé des filières courtes. Notamment pour les jeunes qui auraient des projets plus complexes : filières longues, université... Quelle place est donnée pour l'obtention d'un contrat jeune majeur pour eux ? Et la deuxième question, c'est la commission que vous avez mise en place. C'est une vraie originalité. Sont présentes à cette commission des personnes de Pôle emploi, des missions locales, de la PJJ. Depuis que vous avez mis cette commission en place, combien de projets de jeunes ont été acceptés ? Est-ce que ça a fait une différence ? Quels sont les résultats ?



Jean-Paul Raymond

Je ne pourrai pas être assez précis. Je sais que ça fonctionne plutôt bien et que le jeune est associé à son contrat et son devenir. C'est vu en amont de la commission, c'est discuté avec lui. Je n'ai pas eu d'écho de difficultés particulières, puisque c'est vu en amont avec le jeune et que c'est négocié. Ce qui est un outil, c'est la classification des contrats en fonction du degré d'autonomie du jeune. Il y a des contrats très différents. Les contrats les plus lourds intègrent l'accueil, l'hébergement. Ce sont des contrats classiques. Il y a des contrats plus autonomes. Il y a toute une hiérarchie qui vont de l'absence d'autonomie à beaucoup plus d'autonomie. Il y a également des contrats d'adultes, simplement avec l'ouverture des droits globaux, et ça suffit. C'est ça le suivi. Le jeune a des ressources car il travaille. Systématiquement, on dégrève la part que nous apportons, de ses ressources. Il y a une mise à jour régulière de ces contrats de manière à savoir quelle est l'évolution de sa situation et si le contrat doit évoluer. Il y a un suivi précis, c'est ce que permet ce service jeunes majeurs. On avait des interrogations sur le fait de créer un service jeunes majeurs. On avait peur que ça appauvrisse le métier d'accompagnement du travail social. Mais il y a des avantages. On est beaucoup moins dans une approche globale. Quand on est dans une grosse collectivité, on est plutôt vers une spécialisation de certains métiers. Avoir des équipes qui sont dédiées, qui travaillent le métier d'accompagnement, qui sont en capacité de mobiliser l'ensemble des ressources du territoire... Il ne faut pas oublier une chose pour la protection de l'enfance, c'est une compétence partagée avec l'ensemble des services de l'État. Si on veut éviter que l'Aide sociale à l'enfance ne fasse de la politique de logement, d'hébergement, d'insertion professionnelle et autre, il faut que ce soit réellement une compétence décentralisée et partagée avec les services de l'État. C'est fondamental. Cela fait partie des vrais sujets qui doivent ressortir du projet de loi. Je ne peux pas vous répondre plus précisément. Cette commission fonctionne très bien. Les référents et les associations qui accompagnent sont autour de cette table. La situation du jeune est vue en amont. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que l'on a eu l'idée d'associer les jeunes dans un exercice de citoyenneté : des jeunes majeurs représentent l'ensemble des jeunes majeurs à un Conseil des jeunes majeurs. Ils revisitent les dispositifs et sont capables de critiquer en disant ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Fouzy Mathey

Merci pour ces précisions. Je laisse maintenant la parole à Gaëlle Masse Le Goanvic et à Anne Lequenne.

Gaëlle Masse Le Goanvic

Directrice générale de l'association Devenir de Seine-Saint-Denis

Nous allons présenter notre association à deux voix. Anne Lequenne fera ensuite un focus sur les jeunes qu'elle accompagne. Notre association Devenir a été créée en 1983. Elle est née de la volonté d'un homme qui a d'abord créé un lieu de vie. L'idée était de créer, sur un territoire, une association de proximité. Aujourd'hui, nous sommes habilités pour accueillir 138 jeunes. 64 sont hébergés et 74 sont en accueil de jour. Devenir est un service d'accueil d'urgence, une MECS, un service de placement à domicile ADOPHÉ et un service de suite qui comprend deux entités: Agir et le SAJ. Agir est un service d'hébergement pour les jeunes majeurs. Le SAJ, service d'accueil de jour, travaille l'insertion des jeunes placés en familles d'accueil.

Une idée forte a dominé la création de cette association : le parcours de l'enfant. Il y avait une utopie qui a fonctionné pour certains jeunes accueillis au service d'accueil d'urgence et d'orientation et qui finissent au service de suite avec un contrat jeune majeur. Dès 1990, l'association perçoit la nécessité d'ouvrir des mini-collectifs. On fait le pari de faire des appartements partagés. On en a créé trois à ce moment-là. Ça a été développé jusqu'à 37 jeunes en studios et appartements partagés. On expérimente

aussi un petit service, Air, où l'on fait de l'accueil renforcé. On y accueille des jeunes issus des dispositifs dits « TGD ». On les accueille dans la suite de parcours. Le fil rouge de nos services est d'offrir une réponse adaptée à ces jeunes.



En 2016, le Département a baissé le nombre de places d'accueil d'hébergement. On a donc créé, également à la demande du Département, un service d'accueil de jour pour les jeunes placés en familles d'accueil car on s'est rendu compte que les jeunes placés dans les familles d'accueil ont plus de mal à sortir des dispositifs de l'ASE avec de quoi subvenir. On a créé ce nouveau service qui aujourd'hui accueille 30 jeunes avec l'optique de travail de l'autonomie, le relogement et l'insertion. L'objectif commun des 2 services Agir et SAJ, aux modalités d'action différentes, est d'accompagner les jeunes à partir de 16 ans, filles et garçons, vers leur statut d'adulte. Il faut pour cela soutenir leurs projets scolaire et professionnel en vue d'une insertion sociale avant leurs 21 ans. Si le SAJ travaille sur l'insertion professionnelle, il permet de travailler et d'accompagner la rupture avec les familles d'accueil. Depuis sa création, le service de suite cherche à s'adapter aux profils des jeunes qui sont confiés à l'association. Nous avons une adaptabilité permanente et une palette de réponses proche de la dentelle. On a des réussites avec ce dispositif et nous en sommes fiers. Entre 2011 et 2017, la durée de prise en charge moyenne est de plus de 36 mois, 75 % de plus de deux ans ce qui est conforme à la mission du service de suite. Concernant l'objectif de préparation à la sortie, les statistiques montrent qu'en moyenne, 9 jeunes sortent chaque année du service de suite et disposent d'un relogement. 90 % sortent avec un toit sur la tête – dans le parc social, les FJT, les résidences étudiantes. Et pour 10 % de ces jeunes on a travaillé un retour en famille. Depuis 2017, nous avons une ombre au tableau : nous avons perdu les financements qui nous permettaient de reloger dans le parc social. On a bien évidemment travaillé à un partenariat important avec Interlogement 93 qui permet un travail effectif dans le relogement. Cette année, nous avons décidé dans l'association d'avoir une personne dédiée au relogement et qui fait un travail très pertinent sur ce sujet.

En conclusion, je voulais insister sur le fait que le Département nous a demandé, avec un financement de l'État, de faire en sorte d'avoir une plate-forme d'insertion pour des jeunes qui sont hébergés à l'hôtel. On commence juste l'expérimentation. Nous ne pouvons pas encore tirer de conclusions mais nous percevons un réel besoin. Ce qui nous semble important, c'est d'être à l'écoute des jeunes qui se trouvent dans un paradoxe permanent, de s'insérer et se loger rapidement, sans droit à l'échec. Ils supportent une pression inouïe. Nous réfléchissons de manière associative à la meilleure façon de prendre en compte la parole de ces jeunes. Nous avons déjà eu trois journées de formation sur ce sujet et notre prochaine évaluation interne sera largement consacrée à ce sujet. Nous faisons un focus sur le pouvoir d'agir et la prise en charge des jeunes. Je vais arrêter ma présentation et je vais laisser ma collègue Anne Lequenne parler de son travail.

Anne Lequenne

Cheffe de service de l'association Devenir de Seine-Saint-Denis

Le passage adulte, il faut en parler. C'est plus compliqué pour les jeunes de l'ASE. On leur demande beaucoup, plus vite. C'est une tension permanente qu'ils vivent au quotidien, ce qui est anxiogène. La pression retombe sur les équipes et sur les travailleurs qui les entourent mais c'est eux qui la subissent. Il faut qu'ils fassent mieux et plus vite que tout le monde. C'est compliqué. On sait très bien que la plupart des dispositifs d'État ou autres vont jusqu'à au moins 25 ans donc au-delà de 21 ans.



Au niveau de notre service d'hébergement, avec notre équipe d'éducateurs spécialisés et de nos trois chargés d'insertion, nous travaillons le projet d'insertion sociale et professionnelle. Nous avons développé un travail individualisé. D'autant plus que ces jeunes sont hébergés en hébergements diffus : appartements partagés à 2 ou à 3 ou des studios autonomes. Nous avons adapté nos modalités d'hébergement. Un jeune pourra passer d'un appartement partagé à un studio autonome. Avec notre dispositif d'accueil renforcé, il peut rentrer dans un studio, mais avec un renforcement éducatif. Nous avons fait le choix de projets transversaux, des ateliers de médiation et des espaces intermédiaires d'accompagnement. Parallèlement à ce travail individualisé au quotidien, nous avons développé des actions collectives : sorties, soirées débat, et surtout médiation culturelle et artistique. Beaucoup de jeunes viennent régulièrement, ça permet de travailler l'estime de soi. C'est du travail à long terme avec beaucoup de jeunes dont la temporalité n'est pas celle des institutions ni celle des adultes qui les entourent. On a fait le choix de cette insertion sociale et professionnelle avec des ateliers de médiation, c'est très important. C'est un travail partenarial avec des partenaires qui nous connaissent. Nous avons aujourd'hui une dizaine de jeunes qui sont dans le dispositif de la garantie jeune qui est du droit commun même si ça ne règle pas tout. Nous travaillons au long cours pendant leur parcours chez nous. Quand ils vont quitter d'autres dispositifs, ils vont rester dans ces instances de droit commun. Il faut vraiment que le droit commun soit réellement mis en place, sinon aucun jeune ne peut sortir à 21 ans en étant inséré. Il y a aussi un travail partenarial pour leur mettre un toit sur la tête. Comme le jeune a éprouvé notre dispositif, il est en capacité de bien vivre le vivre-ensemble, mais ça se travaille dès l'âge de 16 ans. Nous avons des mineurs et des majeurs qui commencent ce travail de sortie. Par ces modalités d'accompagnement diversifiées on arrive à accompagner ces jeunes et à assurer leur épanouissement personnel et leur accès à la santé.

A ce titre nous travaillons avec des psychologues libéraux, le CMP, mais aussi pour ceux qui ne veulent pas être suivis au CMP, nous avons développé un partenariat avec une association de pédopsychiatrie. Une dernière chose, il y a une association dans le 93, Essor 93, avec laquelle nous travaillons pour la suite des 21 ans. Certains jeunes passent dans l'association qui accueille des jeunes après 21 ans et l'on essaie de faire un travail de partenariat efficient avec eux.



MICRO OUVERT « ENFANTS ET FAMILLES, ACTEUR·RICES DE LEURS PARCOURS »

Daphné Bogo

On enchaîne sur la séquence suivante qui est la deuxième séance de micro ouvert. Des jeunes vont venir évoquer leur parcours en protection de l'enfance, accompagnés de l'une de mes collègues, Madame Lamarche.

Dorothée Lamarche

Responsable de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Bonjour. Pour cette journée, les organisateurs ont trouvé important qu'il puisse y avoir des témoignages de jeunes, d'usagers ou de bénéficiaires. Il y a débat sur les termes. Cette parole des usagers est difficile à faire émerger. Elle est encore trop rare dans le dispositif. Il faudrait la développer davantage. Pas seulement dans des journées comme celle-ci, mais aussi dans tous les volets du dispositif de protection de l'enfance, que ce soit au niveau individuel ou collectif pour pouvoir construire des réponses avec les usagers ou les bénéficiaires et pas à côté d'eux. Je vous présente Ashley Joseph et Mehdi Mazit. Je les remercie au nom du Département d'avoir accepté de venir aujourd'hui. Je remercie aussi l'association Devenir. L'association a sollicité ces jeunes et a préparé les interventions avec eux. Comme on a peu de temps, on va commencer par les présentations. Présenteznous votre parcours et votre situation actuelle, où vous en êtes de vos projets, sachant que vous êtes tous les deux en contrats jeunes majeurs et êtes en voie de sortir du dispositif de protection de l'enfance.



Ashley Joseph

Lycéenne

Bonjour à tous. Je m'appelle Ashley. Je suis lycéenne. J'ai 17 ans. J'ai intégré le service de protection à l'enfance à l'âge de 13 ans. J'ai commencé par une famille d'accueil. J'ai ensuite changé de famille d'accueil deux fois avant de basculer dans un foyer. Après le foyer, je suis restée deux ans. Depuis quelque temps, je suis au service de suite et je suis donc en colocation. C'est un appartement partagé. Je suis au service Air, comme Anne Lequenne vous l'a expliqué. C'est un service renforcé. J'ai un peu plus d'aide que les autres, pour la recherche d'emploi, pour l'accompagnement.

Dorothée Lamarche

Pouvez-vous nous dire où vous en êtes de vos études, quelles sont vos perspectives professionnelles, mais aussi en termes d'autonomie et de logement ? Et comment vous êtes accompagnée par l'association ?

Ashley Joseph

Je suis au lycée à Villemomble. Je fais un bac pro ASSP. C'est un bac Accompagnement, soins et services à la personne. Je suis en 1ère année. J'ai été déscolarisée pendant un an. Grâce aux éducateurs dans mon foyer, j'ai pu trouver ce lycée. Quand on est jeune, que l'on est au foyer et que l'on est déscolarisé, tous les lycées n'acceptent pas de nous prendre, mais les éducateurs ont toujours été présents pour moi. J'ai eu la chance de trouver ce lycée. Après avoir passé mon diplôme, et bien sûr, je l'aurai... quand même ! J'aimerais bien passer un concours d'infirmière.

Dorothée Lamarche

Toute la salle vous encourage.

Mehdi Mazit

Étudiant

Bonjour. Je m'appelle Mehdi. Je suis au service de suite de l'association Devenir depuis mes 16 ans et demi. Aujourd'hui, j'en ai 19. Je suis passé par deux familles d'accueil avec qui ça ne s'est pas très bien passé. Ensuite, j'ai fait un foyer d'urgence avec lequel ça s'est mieux passé, mais ça ne correspondait toujours pas à mes besoins.

Je suis actuellement en BTS communication, en alternance, dans l'objectif d'obtenir mon diplôme. Je travaille en alternance avec la mairie de Neuilly-sur-Marne. On a construit un partenariat avec l'association Devenir pour pouvoir faire en sorte que les jeunes de l'association Devenir puissent avoir accès à une culture beaucoup plus accessible. On a fait une convention entre la médiathèque et le service de suite. On s'est rendu compte que l'on avait des objectifs similaires : essayer d'inculquer un réflexe d'aller dans une salle de spectacle, de lire une programmation culturelle. Ce ne sont pas des choses qui sont évidentes pour tous les jeunes. C'est dans cet esprit-là que l'on a pu les aider à avoir ce réflexe. C'était pour expliquer un peu le partenariat que l'on a avec l'association Devenir.

Mes perspectives, c'est de continuer mon BTS, de devenir chargé de communication de manière professionnelle. En parallèle, je fais aussi du chant. J'ai un projet artistique. Mon but est d'arriver au terme de ce projet, de devenir chanteur, artiste professionnel.



Dorothée Lamarche

Vous mettez vos compétences au service de l'association qui vous accompagne. C'est vraiment intéressant. Puisque l'on parle de l'expression des usagers, des bénéficiaires, est-ce qu'au long de votre parcours, vous avez eu le sentiment d'être suffisamment entendus, écoutés ? Si oui, en quoi ça vous a aidés ? Sinon, en quoi ça a posé problème ou vous a manqué ? Donnez-nous des exemples si vous pouvez.

Mehdi Mazit

Ça s'est passé en plusieurs étapes. En famille d'accueil, ça ne s'est pas très bien passé. Je ne me justement suis pas senti écouté. Je faisais une rentrée au lycée. J'ai demandé à ma famille d'accueil de m'acheter une calculatrice scientifique. La famille d'accueil m'a dit : « Non. Comme l'ASE met énormément de temps avant de nous rembourser, contacte-les directement et débrouille-toi. » Ce sont des petits détails qui ont leur importance. Je ne me suis pas senti écouté. On n'a pas répondu à mes besoins avec cette famille d'accueil. J'ai trouvé cela dommage. Arrivé au foyer, j'ai tout de suite été beaucoup plus entendu, même s'il n'y avait pas autant de moyens. À 16 ans, on souhaite commencer à s'insérer professionnellement, socialement, culturellement. Le foyer n'a pas tous les dispositifs nécessaires pour ça. C'est vrai que c'était un foyer d'urgence, mais bon... Ça m'a amené à une observation : pour moi, il n'y a aucune cohérence entre les différents dispositifs par lesquels je suis passé que ce soit la famille d'accueil, le foyer ou le service de suite. Pour un jeune, c'est compliqué de se suivre lui-même quand on passe par ces différents dispositifs. Arrivé au service de suite, j'ai eu un chargé d'insertion qui m'a accompagné. J'ai vraiment été appuyé. Il était beaucoup plus dans l'humain. Il s'intéressait aux jeunes. Je me sentais écouté. Il y avait une vraie réponse à mes besoins. Contrairement aux chargés d'insertion de Pôle emploi qui sont de très bons techniciens, mais qui ne remplaceront jamais un vrai chargé d'insertion présent au quotidien, qui fait un vrai travail de fond et qui m'a beaucoup aidé.

Ashley Joseph

Je ne suis pas forcément d'accord avec toi sur l'écoute par rapport au foyer. Pour ma part, j'ai été dans un foyer à Neuilly-sur-Marne, qui était un très bon foyer pour moi. Je suis arrivée au foyer à 14 ans. C'est le début de l'adolescence. J'étais un peu têtue, je faisais la rebelle. Malgré cela, les éducateurs étaient présents pour moi, pour m'accompagner vers l'autonomie. Quand on vient d'être placé, on se sent seul. On a l'impression d'avoir personne pour nous écouter. Quand je suis arrivée au foyer, c'est ce que j'ai senti. Ma famille d'accueil était bien, mais j'y ai été trois mois, j'ai été envoyée dans une autre famille. J'ai dû réapprendre à les connaître. Alors qu'au foyer, les éducateurs sont presque devenus comme une famille. Ce n'est pas parce que j'étais une jeune placée qu'ils ne savaient pas me dire non. Ils prenaient le rôle de parents tout en restant dans leur place d'éducateurs. Ils m'ont accompagnée vers l'autonomie et vers l'acceptation de mon histoire. Aujourd'hui, je les remercie. Le parcours d'une jeune placée est super compliqué. D'abord, il faut accepter que l'on soit séparé de sa famille. C'est compliqué. Quand on a un éducateur pour nous accompagner, c'est un peu plus simple. Donc tout dépend du foyer et des éducateurs.

Dorothée Lamarche

On voit donc que c'est surtout une question de positionnement des professionnels que du type de services. Dernière question, Mehdi a beaucoup à dire là-dessus. Quelles sont les pistes ou les propositions que vous feriez pour que cette écoute soit davantage développée, renforcée ? Que faudrait-il faire pour améliorer cet aspect-là ?

Mehdi Mazit

Ce qui manque énormément, c'est de la précision et comment on obtient cette précision... Pas de la précision par rapport au comportement du professionnel, mais par rapport au fonctionnement du service. Il manque de la précision là-dessus. On obtient cette précision avec les personnes qui sont sur le terrain. S'ils font remonter des choses et les personnes en haut décident du fonctionnement du service avec ces informations, on va être beaucoup plus précis et apporter des solutions beaucoup plus appropriées. Il va y avoir une cohérence dans l'accompagnement des jeunes. C'est assez important pour moi.

Il y a une chose qui me surprend aujourd'hui, c'est que l'on a une baisse des budgets. La solution proposée aujourd'hui est de réduire les contrats jeunes majeurs. Pourquoi ? J'ai un petit frère qui est placé. On a de la famille autour de nous, des tantes, mon grand frère... moi aussi, qui vais bientôt sortir du service de suite et arrêter mon contrat jeune majeur. Ce que nous dit le juge, c'est: « Vous n'êtes pas d'accord entre vous, donc on laisse le petit placé. ». En attendant, ça coûte des sous au Département et ça ne répond pas à ses problèmes. Le besoin éprouvé par ces enfants placés, c'est le besoin affectif. Il y a une carence en besoin affectif. En plus de créer une carence affective, ça coûte des sous et ça crée un souci budgétaire. Ça empêche certains jeunes en phase d'insertion d'avoir un contrat jeune majeur. C'est dommage de ne pas explorer cette piste-là. Il faut que l'on réussisse à tous se mettre ensemble et à discuter de manière concrète.

Dorothée Lamarche

Ça veut dire regarder toutes les ressources possibles autour des situations pour construire des réponses, et ne pas parler de placement et d'accueil tout de suite. Il faut prendre le temps. On a donné l'exemple des conférences familiales ce matin, avec l'idée de travailler avec les familles et les partenaires autour des situations. C'est exactement la même chose.

Mehdi Mazit

Ce qui manque aussi, c'est d'adapter les solutions en fonction des problématiques. Ça manque aujourd'hui. Tout à l'heure, Ashley a dit qu'elle n'était pas d'accord avec moi. Il y a juste un paramètre différent. Tu as dit que tu étais rentrée à 14 ans en foyer. À 14 ans, on est dans la préadolescence. À 16 ans, on va vers l'insertion. On a d'autres besoins. Le foyer n'est pas forcément en mesure de répondre à nos besoins.

Ashley Joseph

Pour ma part, je pense que pour améliorer certaines choses pour les services, pour les foyers et tous les autres : pour les familles d'accueil, une visite de temps en temps, ce ne serait pas mal. Et demander aux jeunes leur avis car on n'ose pas toujours parler quand on est placé en famille d'accueil. Quand on vous place, les juges ne vous demandent pas votre avis. Ils pensent que pour vous, c'est bien et que la personne va pouvoir nous aider. Mais ce serait bien... Avec Mehdi, on a parlé de ça. Il faudrait faire une médiation entre la famille d'accueil et le jeune en question. Pareil pour les foyers, les éducateurs manquent beaucoup de temps. Il y a toujours de la paperasse à faire. Ils n'ont pas forcément le temps d'être avec les jeunes, de prendre le temps de leur demander ce qu'ils ont envie de faire ou ce qu'ils veulent. Dans certains foyers, il n'y a même pas de réunions CVS.



Dorothée Lamarche

On peut peut-être préciser que vous êtes tous les deux membres du Conseil de vie sociale de l'association, le CVS

Ashley Joseph

Oui. Ce serait important de le faire dans certains foyers.

Dorothée Lamarche

Merci beaucoup à tous les deux d'être venus témoigner. On voit bien toute la richesse que les jeunes, les usagers peuvent apporter. Il faudra continuer cette réflexion avec vous ultérieurement. Merci à tous d'être restés si attentifs tout l'après-midi. M. Stéphane Troussel va conclure notre journée.

CONCLUSION

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Merci à toutes et à tous. Merci à Ashley et à Mehdi pour leurs témoignages mais aussi pour leur détermination et leur volonté, qu'ils ont su nous communiquer. C'est aussi à travers ces beaux témoignages que l'on mesure l'ampleur et la capacité de cette grande et belle politique publique. J'ai déjeuné avec eux et je sais la part de trac et d'angoisse qu'ils avaient avant d'intervenir devant vous, mais vous avez vu à quel point ils l'ont fait avec beaucoup de talent.

Ces débats, ces échanges vont se poursuivre et je voudrais remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation, votre implication dans ces États généraux de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis. Je remercie particulièrement Frédéric Molossi, Vice-président en charge de l'enfance et de la famille, les services du Département qui ont permis l'organisation de cette manifestation, autour de Pierre Stecker. Je veux remercier aussi Michèle Estraillier, Présidente d'Idée 93, et à travers elle l'ensemble du réseau associatif de Seine-Saint-Denis, l'ensemble des élus, parlementaires qui ont participé. Je salue les Vice-présidentes des Départements qui sont parfois venues d'un peu loin.

Ces États généraux étaient particulièrement nécessaires et attendus. Je pense qu'ils feront date. La qualité de nos échanges démontre que les idées et propositions ne manquent pas pour mieux coordonner cette politique partenariale et pour bâtir ensemble les nouvelles réponses dont nous avons besoin pour qu'elles soient à la hauteur des enjeux. Des réussites, comme l'illustrent les témoignages d'Ashley et Mehdi ; mais aussi des échecs ; des exemples à suivre, ceux à ne plus reproduire ; des innovations qu'il faut sans doute généraliser; des obstacles qu'il faut surmonter ; des moyens budgétaires et humains qu'il faut encore mobiliser; des besoins de meilleure évaluation, coordination. Tous ces échanges nous ont permis de dessiner les contours de nos attentes communes et un plaidoyer commun. J'entends l'ensemble des intervenants le dire : la Seine-Saint-Denis fait beaucoup en matière de protection de l'enfance, en matière de prévention, un réseau de PMI inégalé à l'échelle du territoire national, des contrats jeunes majeurs nombreux, un budget particulièrement élevé, des dépenses par habitant parmi les plus importantes de France. Vous me direz, c'est normal au regard de la jeunesse du département de la Seine-Saint-Denis mais aussi des difficultés qu'affrontent un département comme le nôtre et ses habitants. C'est normal, c'est vrai mais tous les Départements n'ont pas fait les mêmes choix.

J'ai entendu aussi, aujourd'hui mais aussi à travers des échanges avec le réseau associatif et des professionnel·les, à quel point la protection de l'enfance peut être en souffrance, je partage ce constat. Mais je veux que nous disions ensemble à quel point la Seine–Saint-Denis, son Département, est vraisemblablement l'institution qui mobilise le plus de moyens humains et financiers en faveur de cette politique. Je voudrais vous donner quelques exemples de l'attente que j'exprime, et que nous devons exprimer ensemble, vis-à-vis de l'ensemble des partenaires pour que cette grande politique publique soit l'affaire de toutes et tous.

Je voudrais prendre l'exemple de la santé. Nous avons lancé une démarche commune avec l'ARS sur une offre commune. Cela se fait à moyens constants de la part de l'ARS. Cette initiative n'est rendue possible que parce que le Département mobilise des moyens supplémentaires. Sur la question des MNA, c'est révéla-

teur, quand l'État nous accompagne et nous donne un peu plus sur l'évaluation, il reprend ce qu'il nous donne sur l'accompagnement et la prise en charge. De fait se sont des moyens qui stagnent, au mieux, mais compte tenu de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés accueillis, ce sont des moyens en baisse. Vous avez évoqué, pour les MNA, la question cruciale de leur régularisation au moment de leur majorité. J'insiste sur l'ensemble de ces questions. Nous devons véritablement faire de la protection de l'enfance la cause nationale, l'affaire de toutes et tous. Il faut que dans les prochains mois, nous continuions d'être particulièrement mobilisés. Notre vigilance commune est la garantie que l'actualité de ces dernières semaines ne sera pas chassée par une autre actualité.

Pendant nos travaux, hasard du calendrier, l'Assemblée nationale examinait la proposition de loi de Brigitte Bourguignon, Présidente de la commission des affaires sociales, sur les contrats jeunes majeurs et leur généralisation dans l'ensemble des départements. Là encore, cette proposition de loi, qui a malheureusement été vidée de sa substance au cours de la nuit par la majorité parlementaire et le gouvernement, n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu la mobilisation sans relâche d'anciens jeunes placés et du collectif Cause majeure. Je veux insister sur ce point : cette vigilance et cette mobilisation doivent se poursuivre. Il y a eu la nomination du secrétaire d'État et Adrien Taquet semble émettre de bonnes intentions. Il y a des groupes de travail qui sont lancés, une consultation large est proposée, des commissions parlementaires, la Cour des Comptes qui se mobilise sur cette question, mais je ne voudrais pas que tout cela accouche d'une souris, parce que des moyens notamment financiers supplémentaires ne seraient pas mobilisés. Il faut donc vraiment que ce plaidoyer commun soit porté haut et fort. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons, notamment à travers la publication des actes de nos États généraux, livrer cette contribution au débat public, maintenir cette mobilisation. Ces actes seront versés au débat public, adressés au secrétaire d'État à la protection de l'enfance dans les prochains jours. Je souhaite que nos travaux puissent orienter le Pacte pour l'enfance que le ministre doit présenter d'ici l'été.

Une nouvelle fois, je veux vous remercier toutes et tous et vous laisser finir cette journée avec une petite vidéo sur l'accueil à domicile en Seine–Saint-Denis qui vous permettra de voir à quel point nos réponses doivent être nombreuses et diversifiées, et qui témoigne une fois encore de l'engagement des professionnel·les. Merci. À très bientôt.





